Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme

84- 2941 /

LES FEMMES ET LA PRODUCTION SOCIALE

Sylvie Rheault
Service de la recherche
1983-08-31

Ce document ne représente pas la position officielle du Conseil du statut de la femme. Il a été réalisé dans le cadre du Forum sur la question économique comme document de travail pour les ateliers.

Dactylographie et mise en page:

France Rioux

Québec:
8, rue Cook
3ième étage, bureau 300
Québec, G1R 5J7

Montréal:
1255, place Philippe,
Suite 708
Montréal H3B 3G1

Dépôt légal - 3e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10393-9

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER - LES CONCEPTS DE PRODUCTION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	5
1.1 L'ordre économique actuel: fatalité ou consensus?	5
1.2 L'intégration des femmes dans le développement économique	6
1.3 Les imperfections d'une mesure	9
1.3.1 L'économie informelle	10
1.3.2 La qualité du développement économique	13
1.4 Production sociale: nouveau mode de développement	14
CHAPITRE 2 - LA FAMILLE: LIEU DE PRODUCTION	17
2.1 Introduction	17
2.2 Les mères-épouses dans la production domestique	18
2.2.1 Le concept de production domestique	18
2.2.2 Evolution de la production domestique	22
2.2.3 Evaluation économique	23
2.2.4 Les solutions	25
2.3 Les travailleuses domestiques	33
2.3.1 Evolution	33
2.3.2 Situation actuelle: histoire connue	34

2.4 Les femmes collaboratrices ou co-entrepreneures 36

2.4.1 Qu'est-ce qu'une femme collaboratrice? 36
2.4.2 Caractéristiques de ces travailleuses 37
2.4.3 Les avenues de solutions 39

2.5 Les travailleuses à domicile 41

2.5.1 Quand les industries émigrent dans les foyers 41
2.5.2 Pourquoi choisir de travailler à domicile 44
2.5.3 Les conditions de travail 45
2.5.4 Abolition ou réglementation du travail à domicile 47

2.6 Conclusion 49

CHAPITRE 3 - LES LIEUX DE PRODUCTION NON-FAMILIAUX 51

3.1 Introduction 51

3.2 Travail au noir 52

3.2.1 Travail caché: qui est coupable? 52
3.2.2 Prostitution: marché noir du sexe 54

3.3 Bénévolat 55

3.3.1 Caractéristiques 55
3.3.2 La logique du bénévolat 59
3.3.3 Le bénévolat et la crise 61

3.4 La sphère marchande "officielle" 62

3.4.1 Domaine le plus connu et pour cause! 62
3.4.2 Travail marchand et famille 66

3.5 Conclusion 71

CHAPITRE 4 - LA DIVISION DU TRAVAIL SELON LE SEXE ET LES DIFFICULTES DE PASSAGE D'UNE SPHERE A L'AUTRE 73

4.1 Introduction 73

4.2 Cumul des deux activités 74

4.2.1 Effets de ce cumul 74

4.2.2 L'aménagement 77

4.2.3 La face cachée de la réorganisation du marché du travail 78

4.3 Transition entre les deux sphères 80

4.3.1 Les difficultés de la transition 80

4.3.2 Comment réaliser une transition "douce" 83

4.4 La division du travail selon le sexe et la remise en cause des rapports hommes-femmes 87

CHAPITRE 5 - LES FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE L'INSECURITE ECONOMIQUE 89

5.1 Introduction 89

5.2 Les changements sociaux 90

5.2.1 Les modes de vie familiaux 90

5.2.2 Prospectives 91

5.3 Les changements économiques 93

5.3.1 Le constat 93

5.3.2 Les différentes approches 95

5.4 Et pour nous les femmes! 102

CONCLUSION La prise en main de notre réalité économique 105

BIBLIOGRAPHIE 107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Différentes estimations de la valeur annuelle par personne du travail ménager en dollars et en pourcentage du produit national brut 26

Tableau 2 - Aperçu du travail bénévole (février 1979 à février 1980) 57-58

Tableau 3 - Secteurs d'activité où le taux de féminisation est supérieur au taux de féminisation global de l'économie (39,4%), Québec, 1982 65

Tableau 4 - Taux de féminisation selon le type d'occupation 68

Tableau 5 - Répartition des femmes parmi les occupations Recensement 1981 (Québec) 69

Tableau 6 - Activités de la mère selon son statut professionnel et le nombre d'enfants (pendant une journée ordinaire) 75

Tableau 7 - Taux d'activité des femmes et des hommes selon l'âge et le type d'emploi, Québec, 1982 81

INTRODUCTION

L'enfant ouvre les yeux et observe les mille et une facettes de ce nouveau monde. Elle(il) épie les moindres gestes à son égard, s'immisce dars les placards, bouscule les obstacles, exige l'écoute. Retrouvons pour un moment ses goûts d'observation et de découverte. Fermons les yeux et ouvrons-les de nouveau sur le quotidien qui nous entoure, il recèle des richesses inépuisables. Pourtant, l'image que les médias et les discours projettent de la réalité économique nous entourant est brouillée par des mots et des chiffres qui dévaluent notre travail dans la société.

Nous avons l'intention d'ouvrir les écoutilles sur notre contribution à la réalité économique et, tout comme l'enfant, de nous immiscer dans le monde inconnu, de bousculer l'ordre établi et d'exiger une reconnaissance de notre travail.

Les femmes: une force économique insoupçonnée. Tel est le canevas du forum sur la question économique et les femmes. Cette force demeure insoupçonnée puisque notre travail reconnu dans l'ordre économique actuel ne constitue qu'une partie de notre contribution réelle au développement économique et au bien-être de la société. Cette force repose sur des faits réels que nous reformulons dans ce texte sous le vocable de production sociale.

Les concepts traditionnels de travail et de production ne rendent pas compte de l'ampleur de la contribution des femmes. Le produit national brut (P.N.B.) représente l'ensemble des biens et services monnayables et comptabilisés. Le P.N.B. exclut toutefois le travail non salarié comme la production domestique et le bénévolat, ainsi que les revenus non déclarés au fisc, comme les gains de la plupart des gardiennes d'enfants. De plus, le prix du travail rémunéré effectué est sous-évalué dans cette mesure, en raison de la discrimination salariale, de

l'exploitation des travailleuses à domicile et des travailleuses non syndiquées en général et, surtout, en raison de la valeur subjective attachée à la fonction sociale du travail. Dans la restauration par exemple, il est courant de constater que, dans les établissements de prestige, on emploiera plutôt des hommes et que leur salaire sera plus élevé que celui d'une femme qui occuperait les mêmes fonctions.

Le P.N.B. est utilisé par les "experts" pour estimer le niveau de vie de la société. Toutefois, il constitue une mesure bien imparfaite quant au degré de bien-être atteint. La construction de missiles nucléaires est incluse dans le P.N.B., mais les conséquences de leur utilisation ne le seraient pas. Ecoutons Mafalda[1] qui s'inquiète un bon matin de l'existence de l'armement nucléaire et demande à sa mère si on avait mis fin à leur construction. Suite à une réponse négative, elle rétorque: "Mais ce serait bien agréable de se lever un matin et de découvrir qu'enfin sa vie ne dépend que de soi". Le bien-être collectif devrait être la toile de fond de notre production économique. Tout comme Mafalda, nous voulons garder un contrôle sur notre vie. La production sociale doit incorporer cette dimension de contrôle. On entend donc par production sociale, l'ensemble des biens et services produits, rémunérés ou non, dans le but de satisfaire le bien-être collectif. Cette présente recherche vise à présenter les différentes composantes de notre force économique et à réapproprier les notions de production et de travail.

Le pourquoi de cette réappropriation est analysé dans le premier chapitre. Nous y développons un nouveau mode de pensée qui répond à cette prise en main.

---

1. Personnage de Bande Dessinée dans Guino, La bande à Malfada, Editions Glénat, no 4, France, p. 5.

Les composantes de notre force économique sont examinées dans les deux chapitres suivants, en partant de l'optique que le système capitaliste a entraîné une division de l'espace de production et que le rôle traditionnel de mère-épouse qui nous a été attribué a amplifié cette division.

Cette problématique implique d'abord la mise en relief de la famille en tant que lieu de production de biens et services. La femme peut produire dans le milieu familial pour satisfaire des besoins privés familiaux ou pour satisfaire ceux de l'ensemble de la collectivité. Ceci englobe les femmes effectuant de la production domestique pour leur famille, les gardiennes, les femmes collaboratrices et les travailleuses à domicile.

Cette problématique apporte ensuite un éclairage sur la production des biens et services à l'extérieur du milieu familial. Le chapitre 3 porte sur cet espace de production qui répond à des besoins de consommation privés ou collectifs. On parle alors du travail au noir hors domicile, du bénévolat et des activités de la sphère marchande officielle.

Ces deux espaces sont analysés séparément. Cependant, dans la réalité, le vécu et le travail des femmes s'entrecroisent à l'intérieur de ces sphères. La transition de la sphère marchande à la sphère non marchande (ou vice-versa) sera le sujet du quatrième chapitre, de même que le cumul des activités dans ces deux espaces.

Nous aurons jusque-là réapproprié les concepts de production et de travail, de même qu'analysé les différentes composantes de la force économique des femmes. Certains éléments seront encore manquants pour la mise en place de nos revendications. Au fil du temps, le système économique connaît en effet des perturbations. Depuis une décennie, le phénomène de stagflation (récession et inflation)

perturbe la réalité économique des femmes. De plus, des facteurs démographiques et sociaux contribuent à accroître l'insécurité économique déjà présente du fait de la crise. En vue d'aider les femmes à identifier les voies de sortie, le cinquième chapitre traite donc de ces difficultés. En ce sens, notre concept de production sociale remet en cause, non seulement les notions de production et de travail, mais aussi les outils pour sortir de l'insécurité économique. Alliée aux autres travaux sur la question économique, la vision d'ensemble de la contribution économique des femmes — élaborée dans cette recherche— nous fournira les "armes" pour discuter et trouver des avenues de solution pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER

LES CONCEPTS DE PRODUCTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1.1 L'ordre économique actuel: fatalité ou concensus?

Vingt-deux heures: heure du bulletin de nouvelles. On nous annonce une hausse de l'indice des prix à la consommation, une augmentation du taux de chômage, l'essai des missiles Cruise, la fermeture d'usine sur la Côte Nord, etc. Le lendemain, même rengaine avec en plus, un dossier sur la pauvreté des personnes âgées. Enfin, un soir, on nous informe d'une reprise économique aux Etats-Unis. Va-t-elle continuer et serons-nous parmi les heureux bénéficiaires?

Une reprise économique signifie que la production des biens et services a augmenté, en termes réels (compte tenu de l'inflation). Une hausse du produit national brut[1] (P.N.B.) est le signe de cette reprise de la production. En admettant que la reprise continue durant une période suffisante, certains effets se feront sentir dans le quotidien des individus. La croissance peut permettre d'augmenter les revenus ainsi que les emplois et, conséquemment, d'acheter plus de biens et services.

A priori, tout semble aller pour le mieux. Laissons venir cette croissance, espérant en recevoir des bénéfices à court terme et veillant à nous prémunir contre des risques éventuels futurs. En cas de déclin de la production, nous attendrons patiemment que le vent tourne de nouveau. Pourtant, nous constituons un élément central du fonctionnement du système économique. Sans notre travail, aucune croissance ne serait possible. Pouvons-nous exiger d'en être les chefs de bord?

---

1. D'autres indices peuvent être utilisés; cependant, le P.N.B. donne une image plus globale de la situation.

Les femmes n'ont pas à attendre le bon vouloir des analystes de tout acabit pour satisfaire leurs besoins et revendications. Elles ne sont pas seulement des bénéficiaires, mais aussi des productrices de biens et services. Leur droit de regard ne fait aucun doute et elles se doivent de l'imposer, non de le quémander à la porte de sortie.

Puisqu'il est basé sur notre travail, l'ordre économique actuel ne doit pas être une fatalité face à laquelle nous "espérons" de meilleurs jours. Il nous faut, au contraire, négocier et revendiquer notre bien-être. Première étape de la négociation: situer les femmes dans l'histoire du système économique. La deuxième étape: identifier les laissées-pour-compte de ce développement et faire un constat de notre situation. La troisième étape: obliger les décideurs à prendre en considération l'intérêt des femmes et participer nous-mêmes au débat portant sur le développement économique.

1.2 L'intégration des femmes dans le développement économique

A l'époque de la colonisation, la production s'effectuait majoritairement dans la famille. La production agricole et artisanale, alliée à la production domestique, faisait de la famille une unité de production autarcique. L'entraide communautaire, les échanges monétaires et de troc palliaient à l'insuffisance des biens et services produits à l'intérieur de l'unité familiale.

La contribution des femmes au maintien de ce système était évidente. Personne n'aurait osé dire qu'elles ne travaillaient pas, puisqu'on les voyait si souvent aux champs ou au marché pour vendre les produits de la ferme. Elles s'occupaient de la maisonnée, de la laiterie, du magasin, des animaux, etc.

Regardez un film qui relate les faits et gestes des "habitants" d'un village,au début de l'histoire au Québec, et cherchez quelles sont les femmes qui ne travaillaient pas! Peut-être celles qui avaient la "chance" d'appartenir à une famille aisée ou d'être mariées à un notable de la place... Mais regardez encore de plus près. S'il y avait des domestiques, qui s'en occupait? De plus, les "dames" utilisaient bien souvent leur temps à veiller au soin des défavorisés, des invalides, des vieillards, etc.

Evidemment, vous me direz que leur rôle de bénévole reflétait leur morale religieuse et que leur dévouement au travail était à la mesure de leur croyance. Mais oublions pour une fois les valeurs véhiculées pour retenir la contribution des femmes à l'économie. D'ailleurs, comment imaginer une histoire du Québec sans la présence des religieuses sur qui reposaient principalement l'éducation, les soins hospitaliers, les services sociaux, etc. La vie de nos aïeules a connu un changement radical avec la révolution industrielle. Cette révolution a impliqué la prise en charge par le secteur marchand de plusieurs activités de l'économie familiale, communautaire et artisanale. Les régimes d'auto-subsistance ont cédé la place à l'échange fragmenté, c'est ce qu'on appelle la division capitaliste du travail. Le secteur manufacturier fut le premier secteur touché par cette révolution. Il devint de plus en plus rentable de spécialiser la production pour favoriser la croissance. Les biens produits par la famille et l'artisan furent déplacés fortement vers l'usine et la manufacture. La division du travail et la spécialisation qui en découlait engendrèrent croissance et enrichissement collectif. Toutefois, cette richesse n'a pas été également répartie dans la famille et dans la société.

Ce phénomène entraîne les ruraux vers les usines et les manufactures urbaines. A la fois condamnées par l'Eglise et incitées à pénétrer sur le marché du travail pour les besoins de l'industrie, les femmes se retrouvent aussi parmi cette nouvelle main-d'oeuvre. Véhiculée par l'Eglise et l'Etat, l'image de la bonne mère de famille se trouve maintenant confrontée à cette réalité du travail marchand qui perdure encore aujourd'hui et qui, selon les prévisions, s'affirmera encore dans le futur.

La notion de travail prend une nouvelle dimension. Les individus se cherchent un "travail" en vue d'obtenir un revenu pour satisfaire les besoins de consommation de la famille. Les notions d'horaire, de productivité et de salaire deviennent les pendants du travail. La famille s'oriente vers la production de biens et services non comblés par l'industrie et devient le lieu de repos des travailleurs et travailleuses. Dans cette nouvelle division de l'espace, une femme qui coud des pantalons pour une industrie travaille et celle qui le fait pour sa famille ne travaille pas.

Le monde de l'industrialisation s'intéresse d'abord et avant tout à la production de biens. Les services demeurent largement du ressort des familles, des communautés religieuses et des bénévoles. Il faut attendre quelques années, et surtout la révolution tranquille des années soixante, pour que deviennent visibles les activités de service. A ce moment, cette division de l'espace de production s'opère également pour les services et apparaissent alors — dans ce cas— les notions de salaire, de productivité et de travail. Par exemple, le soin des personnes âgées était assuré gratuitement par les familles, les communautés religieuses et les bénévoles. Depuis lors, la société par l'entremise de l'Etat, considère entre autres le soin aux personnes âgées comme responsabilité collective.

Observées dans le secteur manufacturier et dans l'ensemble du monde industriel, la spécialisation et la division capitaliste du travail s'effectuent aussi dans les services. Des centres d'hébergement et de loisirs sont créés pour les "retraitées(és)", la gérontologie est maintenant une spécialité, etc. Les revenus de subsistance étant liés au travail, le "non-travail" des personnes âgées entraîne la responsabilité collective de pourvoir à leurs besoins. Maintenant, une femme qui s'occupe de personnes âgées dans un centre d'accueil travaille et, si elle s'occupe de sa mère ou de sa grand-mère à la maison, elle ne travaille pas. Il y a donc une division accentuée entre l'univers collectif et l'univers privé.

Dans une société industrielle, le développement économique se mesure donc à l'intégration des activités dans le secteur marchand, c'est-à-dire, celles reconnues et comptabilisées dans le P.N.B. Toutefois, selon cette notion de "développement", on oublie que la contribution au maintien du système économique ne passe pas toujours par le secteur marchand et que la qualité n'est pas synonyme de quantité.

1.3 Les imperfections d'une mesure

Le développement économique et social est en réalité une notion qui intègre des dimensions non mesurées et non mesurables. Le P.N.B. ne représente qu'une composante imparfaite de ce développement. L'augmentation du P.N.B. s'identifie plus aisément à la croissance économique, mais cette croissance n'est pas suffisante pour prendre en compte la contribution des femmes au développement économique et social.

1.3.1 L'économie informelle

Le P.N.B. est donc une mesure partielle de la production des biens et services impliquant des choix de valeur. L'économie informelle se situe en retrait de l'économie institutionnelle, c'est-à-dire marchande et reconnue.

Pourtant, par leurs valeurs intrinsèques ou par leurs influences sur la production marchande plusieurs des activités de l'économie informelle contribuent à améliorer la qualité de la vie. Nous y retrouvons le travail rémunéré, mais non déclaré comme source de revenu et le travail non rémunéré. A titre indicatif, puisque ces activités seront discutées plus à fond dans les autres chapitres, nous pouvons dégager du travail rémunéré mais non comptabilisé les activités suivantes:

- La garde d'enfants, à domicile ou ailleurs, garde qui n'est pas déclarée, soit pour ne pas nuire au droit d'exemption du conjoint, soit que la gardienne est une immigrante sans permis de travail ou, enfin, pour tout autre raison.

- La prostitution qui fournit un revenu aux femmes et à leurs souteneurs. Sans juger de la valeur "morale" et "utilitaire" de tels métiers et sans évoquer les malaises qu'ils provoquent, ce travail "illégal" n'en demeure pas moins une activité rémunérée non comptabilisée.

- Le travail à forfait dont le mode de rémunération facilite la marginalisation de certaines activités dans l'économie informelle: des couturières, des vendeuses de Tupperware et de produits Avon, des dactylographes, etc.

- Le travail de domestiques, payé "sous la table" même s'il est régit par la Loi sur les normes minimales de travail.

Mis à part l'illégalité d'activités comme la prostitution, la vente de drogues, etc., l'isolement de ces "travailleuses" semble à priori un facteur-clé pour expliquer leur non-intégration dans la sphère marchande officielle (P.N.B.). Conclusion un peu hâtive mais qui mérite d'être examinée.

D'autres activités sont aussi incluses dans l'économie informelle sans comporter cette fois une valeur monétaire reconnue:

- La production domestique qui occupe une place "privilégiée" dans le vécu des femmes, mais qui n'est nullement reconnue selon sa valeur réelle.

- Le bénévolat, qui s'exprime dans une diversité d'activités communautaires, d'organisations, de loisirs, etc. contribue au mieux-être de notre collectivité.

- La collaboration des femmes à l'entreprise du mari, collaboration non rémunérée et qui ne donne pas part à l'actif de l'entreprise. Depuis 1980, le conjoint peut déduire, pour fins d'impôt, le salaire versé à la femme, ce qui est très différent de l'obligation de verser un revenu. Tout laisse supposer qu'un très grand nombre de femmes continueront de ne pas être rémunérées pour leur travail[1].

Si ce grand ensemble d'activité informelle, en retrait de l'économie formelle, est "vue par les uns comme étant la manifestation d'une évolution profonde des économies de marché, l'économie informelle n'est pour d'autres qu'un mécanisme de régulation permettant de compenser les conséquences des difficultés du système capitaliste" (Joyal et Vermont-Desroches, 1982, p. 7).

---

1. Renseignement obtenu auprès de Denise Blanchet, présidente de l'Association des femmes collaboratrices, 28 avril 1983.

Dans un sens ou dans l'autre, il est clair que l'économie informelle joue un rôle d'importance dans le développement économique. La récession des années soixante-dix a permis de constater l'importance de ces activités. Nous avons vu, succinctement, qu'en période de croissance de nouveaux besoins étaient comblés par les entreprises privées et l'Etat. La récession renverse la situation. Certains changements survenus depuis cette période démontrent la mise en contribution de l'économie informelle au maintien du système. Les secteurs associatifs et collectifs remplacent l'Etat et permettent à ce dernier d'alléger ses charges financières. Une coupure dans les dépenses publiques ne fait pas disparaître pour autant les besoins collectifs. Les individus cherchent à pallier cette insuffisance par des organisations communautaires, ou en augmentant leur production familiale. Deux exemples sont suffisants pour prouver cette relation.

- La coupure des services dans le secteur hospitalier a réduit le temps dont les travailleurs et travailleuses disposaient pour être à l'écoute des besoins des "bénéficiaires" et, de ce fait, les séjours en milieu hospitalier ont été raccourcis. Les bénévoles ainsi que les membres de la famille doivent donc prendre la relève.

- Le manque de revenu oblige les familles à remplacer les achats extérieurs par une production à l'intérieur de la famille. On mange à la maison plutôt qu'au restaurant, on fait ses vêtements plutôt que les acheter. Les besoins sont comblés par les familles, principalement par la femme.

Le sous-emploi incite les travailleuses et travailleurs à offrir leurs services sur le marché noir, ou à combiner un emploi à temps partiel avec du travail dans le secteur informel. En période de surplus de main-d'oeuvre, il est plus facile pour les employeurs d'utiliser des travailleurs et travailleuses à bon marché et souvent difficile pour ces derniers de refuser ce travail. La part de l'économie informelle rémunérée s'accroît au détriment de l'économie marchande officielle (P.N.B.).

1.3.2 La qualité du développement économique

S'agit-il d'inclure l'économie informelle dans le P.N.B. pour modifier les orientations du développement économique et social? C'est insuffisant, il faut s'assurer que cette production contribue au bien-être de la société. La santé, l'éducation, la répartition des revenus, mais aussi la pollution, les discriminations, les suicides, la violence, etc. sont autant de variables à considérer dans l'analyse du développement d'une société.

Avez-vous déjà remarqué que...

- Pour augmenter la vente de certains produits, on utilise le corps des femmes;
- Pour se chercher un emploi, il est préférable d'être de race blanche, dans la force de l'âge, de sexe masculin et non handicapé;
- Pour se trouver un appartement, il vaut mieux être hétérosexuel;
- Pour construire des autoroutes, on a détruit des logements à bon marché;
- Pour satisfaire les besoins de l'industrie, on détruit nos forêts et pollue nos lacs et rivières.

Avez-vous déjà pensé...

- A une meilleure utilisation de nos deniers publics que l'achat des avions de combat F-18;
- Aux personnes âgées qui ne demandent pas mieux que de travailler;
- Au peu de valeur que le système accorde à nos besoins émotifs;

- A ceux et celles qui n'acceptent pas notre mode de vie et se suicident;

- Aux femmes isolées dans leur maison, sans ressource pour s'en sortir.

Avez-vous déjà vécu...

- L'attente dans les hôpitaux;

- Une humiliation parce que vous ne correspondiez pas à l'image créée par les hommes;

- La peur parce que vous étiez seule à la maison, ou que vous marchiez dans la rue durant les heures "dangereuses";

- La violence conjugale, etc.

La "morale" de cette histoire... est que notre contribution au développement économique se double d'une préoccupation de bien-être collectif. Notre travail est à la base du maintien de l'ordre économique actuel et, de ce fait, la finalité de la production doit répondre à nos besoins. Pourquoi n'avons-nous pas des garderies universelles au lieu d'armement nucléaire? Suffisamment de centres d'accueil pour femmes battues au lieu des cinémas X?...

1.4 Production sociale: nouveau mode de développement

Le développement actuel, basé sur une croissance des biens et services, ne répond pas à nos préoccupations. Par exemple, il n'intègre pas la valeur de nos pots de confiture maison et inclut des effets négatifs pour notre bien-être, comme celui de l'industrie de la pornographie!

Pour nous les femmes, une véritable notion de la production signifierait l'addition de plusieurs composantes de l'économie informelle et l'exclusion d'activités marchandes, de façon à satisfaire les besoins humains plutôt que les seuls impératifs de la croissance.

Le concept de production sociale correspond à un nouveau mode de pensée. La satisfaction des besoins humains ne peut reposer sur la domination et l'appropriation, mais doit s'appuyer sur un rapport d'égalité. Nous imposer une production gratuite du seul fait que nous soyons femme constitue une entorse au rapport d'égalité. Nous imposer aussi un développement industriel qui va à l'encontre de notre bien-être ne peut satisfaire non plus à nos aspirations.

Pourquoi ne comptabilise-t-on pas certaines activités et ignore-t-on souvent l'aspect qualitatif de la production? Le concept de production sociale englobe ces deux interrogations, ce qui devra être gardé en mémoire durant la lecture des chapitres subséquents.

CHAPITRE 2

LA FAMILLE: LIEU DE PRODUCTION

2.1 Introduction

L'évolution du système économique a provoqué une modification des rapports entre la famille et la production. On quitte de plus en plus la résidence familiale pour obtenir un salaire et satisfaire ainsi ses besoins de consommation. Le salariat représente donc l'intégration des individus dans l'économie marchande capitaliste. La résidence familiale devient le lieu de repos et d'épanouissement personnel où le travailleur et la travailleuse vont puiser leur énergie pour vendre leur force de travail.

Cette séparation de l'espace en lieu de travail et de loisir représente le modèle masculin du travail marchand. Pour les femmes, cette séparation n'a pas entraîné de dichotomie entre travail et non-travail. Le rôle traditionnel de mère-épouse va à l'encontre de ce modèle. La famille demeure une unité de production qui répond à des besoins spécifiques du système économique. Nous allons chercher à démontrer que la famille n'est pas seulement un lieu de repos et de consommation, mais aussi un lieu de production. Cette analyse nous oblige à rendre visible un travail que le salariat n'a pas incorporé.

Le lieu de production familial est entendu ici dans un sens plus large que la résidence. Il représente tout le travail qui s'effectue dans l'environnement familial dans le but de produire des biens et services pour les besoins privés familiaux, ou pour l'ensemble de la collectivité. Nous y retrouvons quatre catégories de travailleuses. D'abord, celles qui produisent pour les besoins privés

familiaux, c'est-à-dire les travailleuses domestiques rémunérées et les mères-épouses qui oeuvrent dans la production domestique. Puis celles qui, dans le cadre familial, produisent pour les besoins extra-familiaux: les travailleuses à domicile (ex.: couturières) et les femmes collaboratrices du mari dans une entreprise à but lucratif.

L'analyse de la contribution des femmes, en termes de lieu de production familiale ou non familiale, nous permet de dépasser la logique du marchand en rapport au non-marchand. En effet, sans pour autant s'y restreindre, ce cadre théorique intègre la dimension de la production et de la reproduction de la force de travail et rejette le salariat comme seule base de reconnaissance du travail.

2.2 Les mères-épouses en production domestique

2.2.1 Le concept de production domestique

Production domestique, travail ménager, travail domestique, tous des mots qui pourraient à la limite signifier la même chose; pourtant, nous retenons le terme de production domestique.

La raison est fort simple. La mise en relief de la contribution des femmes à la production sociale ne s'effectue pas sur une reconnaissance de la valeur du temps, mais sur une production réelle. Lorsque nous produisons un bien ou service, nous utilisons des produits, du savoir-faire et du temps. Deux exemples rendent compte de cette dimension:

1) Un enfant se blesse; nous devons délimiter la blessure et, dans la mesure de nos connaissance, soigner et calmer l'enfant. Si, au contraire, l'enfant a besoin de soins externes, nous assisterons la(le) spécialiste pour sécuriser

l'enfant, nous suivrons ses conseils, utiliserons les produits suggérés, et tout ceci en employant notre temps. Dans un cas comme dans l'autre, l'enfant avait besoin de soins. Pourtant, dans le premier cas, le travail n'est pas rémunéré et, dans l'autre, il l'est très bien puisque l'on dit que la vie n'a pas de prix.

2) Le repas exige plusieurs éléments pour sa production; le choix équilibré du menu, le calcul du budget, la connaissance des produits pour effectuer ce repas, le choix dans la qualité des produits, les échanges d'information, l'achat et donc le temps du magasinage, les outils de travail, la confection du repas incluant le temps nécessaire. Tous ces différents éléments n'incluent pas la mise en marché (vendre le produit au conjoint et aux enfants), ni le service, etc. Que ce repas soit préparé au restaurant ou à la maison, ses composantes sont nécessaires.

Faisons le même exercice pour deux activités de la production marchande:

1) L'enfant apprend à lire. Pour effectuer cet apprentissage, nous utilisons des outils de travail (manuel, tableau, etc.), la connaissance, la patience et le temps d'une personne. L'enseignante(t) recevra une rémunération en vertu de sa formation et de son expérience. Par contre, si l'enfant apprend à parler, qui est l'éducatrice(teur)?

2) La confection d'un vêtement à l'usine nécessite des outils, des matériaux et donc le choix de ces intrants, l'habileté et le temps d'une main-d'oeuvre. Viennent ensuite la mise en marché, la vente et le service après vente. Avez-vous déjà essayé de refiler, après certaines modifications, la robe de l'aînée à la cadette? Comme mise en marché, c'est un bon tour de force!

Les deux éléments fondamentaux dans la production d'un bien ou service, c'est le capital humain ou physique (matières premières, formation, outils, etc.) et le temps. Dans cette logique, la production domestique ne peut être exclue. Les justifications possibles de la non-rémunération relèvent de la finalité de la production. Elle est un loisir, un service d'amour et d'affection, un abandon de soi. Discours bien connu, mais inconséquent puisque l'utilité d'une telle production va de soi.

Imaginez une grève de toutes les mères du Québec! Qui assumerait cette production et où serait-elle effectuée? Aurait-on les moyens de la payer puisque ce travail gratuit devrait être pris en charge par l'Etat, l'entreprise privée, les pères, les maris et les enfants. Si, par exemple, les épouses et les mères des travailleurs d'une usine décidaient d'arrêter la production domestique, comment les propriétaires de l'usine devraient-ils réagir pour conserver leur force de travail?

La production domestique fournit des moyens d'existence à la famille, mais aussi le renouvellement et l'entretien de la force de travail pour les besoins de l'économie marchande. Lorsqu'une entreprise calcule ses coûts de production, elle considère le coût de la main-d'oeuvre en terme de stock seulement (à un moment précis); par contre, pour le capital physique, l'usure est prise en compte dans le calcul des coûts.

Le renouvellement du capital physique est pris en charge par l'économie marchande; pourtant, une bonne partie du renouvellement du capital humain est assumée gratuitement par les femmes. Dans la production d'une entreprise, le travail et le capital sont deux intrants (marchandises), pourquoi alors exclure l'entretien et la reproduction de cette force de travail?

C'est l'élément "émotif" et "naturel" de la production domestique. Mettre au monde un enfant, l'élever, prendre soin de sa santé, c'est permettre à ce dernier d'être une(un) future(r) travailleuse(eur). Une femme durant sa grossesse doit surveiller son alimentation et l'état de santé de l'enfant, changer son rythme de vie et se retirer éventuellement du marché du travail pour accoucher (ou se faire accoucher!).

Il est certain que lier la maternité (et le maternage) à la production d'un être humain, c'est ramener dans nos ventres la logique de l'économie marchande. Mais que penser d'une société où certains enfants sont achetés? La femme n'est pas une usine de fabrication. Elle est un être humain qui consacre temps et énergie non seulement à la maternité et à l'enfant, mais aussi au conjoint.

Un économiste du 19^{e} siècle, Alfred Marshall (1961), s'opposait au travail rémunéré des femmes parce que ces dernières ne pouvaient s'occuper correctement de la santé du conjoint et de ses enfants. Marshall se préoccupait de réduire la mortalité au lieu de critiquer les conditions de travail et de revenu de l'époque. Alors, pourquoi les médecins sont payés et pas les mères?

Ce petit exercice de conceptualisation nous fait prendre conscience de la limite des notions économiques, de la valeur de notre "travail" et surtout de l'importance de la gratuité. Avant d'en arriver à une évaluation plus précise et des solutions possibles, un petit brin d'histoire s'impose ici.

2.2.2 Evolution de la production domestique

L'industrialisation n'a pas seulement séparé les lieux de production. Dû à son objectif d'efficacité et d'élimination du temps inutile, elle a aussi imprégné la production domestique de sa rationalité.

La cuisine devient le lieu de travail de la femme, le laboratoire scientifique. Son utilisation s'avère de plus en plus optimale. Ce cheminement aboutit à la cuisine moderne d'aujourd'hui, avec salle à dîner adjacente,où l'espace restreint de ce laboratoire rend difficile le partage du travail.

Les appareils ménagers,tels le four micro-onde et le lave-vaisselle, s'installent progressivement dans chaque maison. On les présente comme un signe de richesse, alors qu'on pourrait y voir une mesure d'individualisation de la production domestique. L'outillage de la ménagère la rend exécutante de cette machinerie, créant ainsi le mythe de la baisse de travail ménager effectué par les femmes.

Les critères de promotion sociale, de propreté, de pédagogie pour l'enfant, d'équilibre émotif des membres de la famille, de bien-être conjugal et de lieu de repos pour les travailleuses(eurs) ont fait de la production domestique une activité de plus en plus invisible, donc difficile à calculer selon des critères "scientifiques"!

Durant cette période d'industrialisation, la famille est considérée, non plus comme unité de production, mais comme une unité de consommation. Cette invisibilité de la production domestique, et la notion de revenu familial dont l'homme est "idéalement" le seul pourvoyeur, ont créé l'illusion de la famille consommatrice de biens et services exclusivement produits à l'extérieur de la maison.

Lors de l'analyse effectuée auparavant sur le concept de production domestique, il a été démontré que le travail des femmes au foyer donnait lieu à une production effective. La famille considérée comme unité de consommation est une erreur théorique servant à justifier la non-rémunération et la dévalorisation de la production domestique.

2.2.3. Evaluation économique

L'évaluation économique de la production domestique pose des difficultés épistémologiques, politiques et socio-économiques. Les concepts et les termes utilisés pour permettre une telle évaluation créent un problème d'envergure. Une telle critique est déjà amorcée et soulève le dilemme crucial de l'intégration d'une logique marchande à la production domestique. D'une part, l'économie marchande est évaluée selon des critères fragmentés de temps et de production, tandis que, la production domestique ne peut pas totalement se subdiviser en activités indépendantes. (Par exemple, une femme qui surveille un enfant durant la préparation du repas poursuit deux activités parallèles). D'autre part, certaines activités sont spécifiques à la production domestique et relèvent plus du qualitatif que du quantitatif.

L'évaluation économique de la production domestique présuppose la reconnaissance de la valeur de ce travail. Cependant, les solutions pour atteindre cette reconnaissance impliquent un choix politique. Puisque ce choix est inopérant à l'heure actuelle, les différentes solutions seront envisagées ultérieurement dans cette section.

L'évaluation économique, au sens strict du terme, exige aussi un choix dans la méthodologie. Chaque méthode comporte ses avantages et désavantages, autant du point de vue de la notion de production domestique que de la valeur monétaire imputée. Les recherches empiriques ne distinguent pas toutes, à priori, le travail des femmes de celui des hommes et des enfants. L'évaluation économique vise plutôt à connaître la valeur monétaire de la production domestique. Les contributions des membres sont calculées à l'aide des analyses de budget-temps. Selon les différentes estimations, l'épouse est responsable de 64 à 84% de la production domestique (Vandelac, document no 5, 1983).

Les différentes méthodes de calcul utilisées ont été analysées et comparées dans l'étude de Louise Vandelac. Il n'y a pas lieu de les reprendre en détail ici. Nous retenons au tableau 1 les différentes estimations découlant des trois méthodes les plus courantes. La première, celle du coût de remplacement par une domestique, évalue le prix de la production domestique à ce qu'il en coûte lorsque ce travail est effectué par une domestique, selon les rémunérations en vigueur. La deuxième, celle du coût de remplacement pour chacune des fonctions domestiques, consiste à évaluer les différentes activités ainsi que leur temps d'exécution,pour imputer par la suite une valeur à chacune des tâches selon le coût des services sur le marché du travail. La méthode du salaire potentiel se base sur la perte salariale encourue,en raison de l'absence de participation au marché du travail.

Ces estimations considèrent le travail ménager dans son sens étroit, puisque la plupart des auteures(rs) se sont restreintes(ts) à une conception tangible de la production domestique, excluant donc des fonctions d'ordre idéologique, psychologique, sexuel et social. Les résultats ne correspondent pas à la définition retenue de production domestique,mais nous donnent un aperçu de la dimension monétaire du travail gratuit effectué par les femmes.

L'estimation la plus élevée provient de la méthode du coût de remplacement pour chacune des fonctions domestiques. Même avec une définition étroite du travail domestique, ces estimations sont supérieures au revenu total moyen des femmes effectivement gagné en 1981.

On compare aussi la valeur totale du travail domestique à la valeur du produit national brut. Autrement dit, de combien faudrait-il augmenter les comptes nationaux pour donner une meilleure estimation de la production des biens et services dans le pays. Les résultats sont très variés, de 20% à 77%, et s'échelonnent sur une longue période (1929 à 1981). Toutefois, affirmer que le travail ménager équivaut à environ 50% du P.N.B. n'entraînerait pas de fortes oppositions, comme l'indiquent les données apparaissant au tableau 1.

2.2.4 Les solutions

On s'entend depuis fort longtemps sur le principe de production réelle dans la famille, mais la reconnaissance explicite de cette production demeure théorique. Plusieurs solutions ont été avancées, suscitant des débats multiples. Nous nous restreignons ici aux principaux arguments mis de l'avant pour ou contre chaque solution.

Tableau 1 - Différentes estimations de la valeur annuelle par personne du travail ménager en dollars et en pourcentage du produit national brut

	Revenu individuel ($ canadien 1981)	% du P.N.B.
Méthode du coût de remplacement par une domestique	7 272 $ (Chadeau et Fouquet, 1981)	20% (Lindhal, 1929) 32% excluant des charges sociales 50% incluant les charges sociales (Chadeau et Fouquet, 1981)
Méthode du coût de remplacement pour chacune des fonctions domestiques	9 755,64 si la femme a un emploi à l'extérieur 11 770,03 femme au foyer à temps plein (Walker, 1973) 9 958,71 (Hawrylyshyn, 1976) 14 489,24 (Monique Proulx, 1978) 11 202,00 (Chadeau et Fouquet 1981)	62% (Ottawa Journal, 1967) 65% incluant les charges sociales 41,5% excluant les charges sociales (Chadeau et Fouquet, 1981) 69% (Chase Manhattan Bank, 1972)
Méthode du salaire potentiel	9 421,00 (Revenu total moyen des femmes actives de 15 ans et plus vivant dans un milieu familial, Recensement Canadien 1981) (Données québécoises)	42% (Nordhaus et Tobin, 1965) 50% excluant les charges sociales 77% incluant les charges sociales (Chadeau et Fouquet, 1981)

- Le contrat privé

Cette solution repose finalement sur le statu quo; pourtant, nous l'incluons dans les avenues de solution. Ceci s'explique par la présence encore actualisée des discours privilégiant le contrat privé à l'intérieur de la famille.

A l'intérieur du contrat d'un couple, il va encore de soi que la femme assume le travail ménager. Pourvoyeur de fonds, le mari doit assurer par son revenu la subsistance de sa conjointe et de ses enfants. En ce sens, la femme reçoit un revenu indirect dû au fait de sa présence constante à l'intérieur de la famille. Elle doit tout mettre en oeuvre pour conserver ce revenu indirect en travaillant au bon fonctionnement de la maisonnée et en maintenant l'harmonie du couple.

Kenneth E. Boulding (1978) considère ce contrat comme un accord de réciprocité. Cet accord signifie un échange mutuel de dons et de cadeaux ou des transferts à sens unique. Selon lui, la négociation est implicite et toute communication directe peut donner lieu à des malentendus. Il suppose que le conseiller conjugal peut renégocier les termes de réciprocité dans le ménage. Cet accord est toutefois susceptible d'entraîner des rapports inégalitaires mais, selon Boulding, sans trop de conséquences:

> "Etrange paradoxe: les inégalités de statut sont peut-être plus faciles à supporter dans une situation de réciprocité que dans une situation d'échange" (Ibid., p. 29).

Nous savons que la subsistance assurée aux femmes entraîne leur dépendance financière de même qu'une appropriation de leur corps, de leurs joies et de leurs peines. Dans un tel contrat, rien ne leur appartient en propre. C'est l'oubli total de l'être.

Ce discours est bien connu et il reste le fondement même de l'oppression des femmes. Il s'avère pourtant très discret et subtil. Qui, un jour, n'a pas déjà entendu un mari convaincre son entourage que sa femme doit montrer, par l'outillage et la résidence, qu'il est un bon mari. Si, de plus, cet homme ne boit pas, ne joue pas aux cartes et rentre toujours à la maison, de quoi une femme peut-elle se plaindre? De viol? De blessures? D'ennui?

Pour certains et certaines, ces arguments sont caricaturaux. Minimiser ce vécu revient cependant à fermer toutes les portes à une réelle réappropriation et indépendance économique des femmes. Ce contrat privé ne tient pas compte que la production domestique remplit une fonction sociale et que l'indépendance ici ne peut exister sans qu'intervienne un certain pouvoir de force et de négociation.

- Collectivisation de la production domestique

Le principe sous-jacent à une collectivisation ou à une socialisation de la production domestique devient sa reconnaissance comme production nécessaire à l'ensemble de la société. Nous avons démontré ce fait: sans la production domestique, le système économique et social éclate. Mais cette collectivisation se ferait à quel niveau; au niveau de la famille, de la commune ou de l'Etat? Et quelles activités pourraient être socialisées?

La collectivisation de la production domestique n'implique pas nécessairement la prise en charge par l'Etat de l'ensemble de cette production. Le système communautaire et coopératif est aussi un moyen de déprivatiser la production domestique et de fournir en sus un meilleur contrôle de la qualité des services assurés par les membres.

La collectivisation est perçue comme un moyen susceptible d'assurer aux femmes au foyer et aux travailleuses rémunérées une égalité ainsi qu'une autonomie. Cependant, certains arguments sont évoqués, mettant en doute l'efficacité de cette mesure.

Premièrement, certaines activités de la production domestique (au sens large du terme) ne pourront pas (ou difficilement) être collectives. Pensons aux relations sexuelles et à la supposée libération des femmes; à la maternité (grossesse-accouchement); aux relations affectives; à l'espace "privé" qu'il faudra conserver.

Une collectivisation de l'ensemble de la production domestique exige d'abord une remise en cause du système économique et un désir des femmes qu'il en soit ainsi.

Deuxièmement, rien n'indique que la collectivisation va remettre en cause la division du travail selon le sexe. Les femmes peuvent demeurer les principales responsables des activités liées à la production domestique dans les organisations communautaires ou collectives. La collectivisation revéhiculerait les rapports d'inégalité entre les hommes et les femmes dans le secteur public, en reléguant le travail ménager à d'autres femmes, sous-payées et exploitées.

- Réorganisation du travail ménager et salarié

Le fait que les femmes participent de plus en plus nombreuses au marché du travail les a fait remettre en cause l'exclusivité de leur place au sein de la famille. L'articulation de ces deux sphères nécessite un ensemble de changements, soit:

. partage des tâches;
. droit de la famille;
. sécurité sociale incluant la fiscalité;
. réorganisation du marché du travail.

Le partage des tâches signifie un réel partage du travail domestique entre les hommes et les femmes, en termes d'effort et de désexualisation de ces mêmes tâches. Dans son ouvrage sur le partage des tâches, Louise Vandelac (document no 6, 1980) nous démontre que ce dit partage reste une illusion et que l'évolution des moeurs n'a pas diminué le travail ménager effectué par les femmes. De plus, les revendications centrées essentiellement sur cet aspect ne sont pas synonymes de libération. "... Cependant, si ces luttes peuvent atténuer la surcharge de travail et les inégalités flagrantes des temps de travail et de loisirs hommes-femmes, elles ne résolvent aucunement pour l'ensemble des femmes la dépendance économique, l'isolement et la dévalorisation sociale caractéristiques du travail domestique. En ce sens, il nous semble aussi mystificateur de présenter le partage des tâches comme "modèle unique de la libération" pour l'ensemble des femmes, qu'il peut l'être de présenter le travail salarié comme alternative réaliste d'autonomie pour toutes les femmes" (Ibid., p. 88). L'auteure confirme la nécessité d'allier à ce changement de "mentalités" l'existence de pouvoir politique et économique.

Le droit de la famille est un élément essentiel de la réorganisation du travail ménager et rémunéré en ce qu'il permet, d'une part, l'égalité juridique entre les hommes et les femmes et, d'autre part, la reconnaissance de leur contribution mutuelle à la richesse du ménage par leur travail rémunéré ou non. Sans entrer en détail dans le code de la famille et les régimes matrimoniaux, il va de soi qu'une reconnaissance de la contribution de chaque membre de la famille signifie la mise en valeur de la production domestique comme facteur de richesse de la famille.

La sécurité sociale et la fiscalité sont fondées sur un modèle familial où les femmes sont jugées dépendantes du mari et où le travail domestique n'est pas reconnu comme un véritable travail donnant droit à une couverture sociale. La reconnaissance de leur

contribution dans la famille et la société nécessite des changements. Nous pensons, entre autres, aux revendications sur l'exemption de personne mariée, au partage des crédits de rente, aux droits autonomes aux assurances, aux congés de maternité payés, etc. Le dilemme principal qui reste à résoudre porte sur le caractère privé ou public de la production domestique. Les enfants sont-ils un "bien" privé ou public? L'entretien du conjoint bénéficie-t-il aussi à son employeur? Les modifications concernent-elles une simple redivision du privé et du public?

Un autre aspect touche l'organisation du marché du travail. Ceci inclut le temps de travail, l'organisation de ce temps, les congés parentaux et les vacances. Une réorganisation signifie aussi les garderies dans les milieux de travail, la non-discrimination selon le sexe et la syndicalisation pour fournir un revenu décent aux travailleurs et travailleuses. Des aménagements doivent aussi être effectués au niveau de l'organisation sociale, sous la forme d'une meilleure accessibilité aux transports, aux magasins, aux services de garde et autres services publics. Cette réorganisation implique finalement une contribution des conjoints et de l'ensemble de la collectivité à la production domestique, visant à faciliter l'intégration des femmes au marché du travail.

- Inclusion de la valeur du travail ménager dans les indices économiques

L'insertion de la production domestique non marchande dans les indicateurs de production, par exemple dans le P.N.B., ne signifie pas le versement d'un salaire. On impute simplement une valeur fictive à la production domestique afin que les indicateurs économiques évaluent de façon plus juste la production totale de biens et services.

La main-d'oeuvre active comprendrait, par cette inclusion, les femmes au foyer. En ce sens, les femmes pourraient cotiser aux régimes d'assurances. De plus, cette reconnaissance impliquerait une révision des modes de calcul des impôts et des successions.

Un des avantages évidents de cette inclusion est la mise en relief de la contribution des femmes au développement économique. Toutefois, cette insertion n'entraîne pas une autonomie financière des femmes en raison du non-versement d'un salaire. Nous pouvons nous demander qui devra payer les montants des cotisations sociales. Le conjoint ou l'Etat?

- Salaire au travail ménager

"Selon Sylvia Federicci, le salaire ménager se pose en premier lieu comme une stratégie politique à partir du travail domestique et contre ce travail lui-même" (Gauthier, Anne, 1983, p. 105).

Le salaire aurait l'avantage de faire reconnaître explicitement ce travail et de donner un pouvoir réel de négociation aux femmes. De plus, le salariat pourrait entraîner une désexualisation des tâches domestiques. Les hommes, qui ont toujours lié travail et revenu, ne pourraient plus refuser ce travail sous prétexte qu'il est gratuit...

Le salaire au travail ménager suscite également des oppositions. Les arguments contre le salaire au travail ménager sont les suivants:

. les femmes risqueraient d'y être encore plus confinées et contrôlées;

. le travail ménager n'est pas équivalent d'une famille à l'autre;

. le salaire serait ridiculement faible;

. toutes les activités ne constituent pas un travail socialement nécessaire. En l'absence d'enfants, seul le conjoint bénéficie de ce travail et non l'ensemble de la société;

. la reconnaissance sociale de ce travail n'implique pas un nouvel espace de production, la femme demeure isolée dans son travail.

2.3 Les travailleuses domestiques

La production domestique dans le cadre familial comprend deux catégories de travailleuses: les dites étrangères à la famille et les mères-épouses. Ces travailleuses externes sont les gardiennes et les domestiques, femmes de ménage ou bonnes à tout faire. Leur travail diffère d'une maison à l'autre selon les besoins et les attentes de la famille-employeur. Un lien cependant les unit, et ce, sans égard aux activités effectuées: elles sont sous-protégées et, conséquemment, sous-payées à l'intérieur de mauvaises conditions de travail. Malheureusement, notre connaissance sur ces travailleuses est déficiente puisque leur marginalisation et leur isolement rendent toute information difficile à obtenir.

2.3.1 Evolution

Le nombre de domestiques fut longtemps un signe de prestige social. Les familles aristocrates et bourgeoises s'entouraient de nourrice, gouvernante, cuisinière, femme de chambres, etc. La spécialisation des tâches était importante et le revenu des domestiques fluctuait selon leur responsabilité dans la famille.

La crise de la domesticité s'amorce aux Etats-Unis au milieu du XIXe siècle. Cette crise est provoquée par l'ouverture des emplois dans les industries et les bureaux, amorçant ainsi une transformation des fonctions des domestiques. Celles-ci seront moins nombreuses pour l'ensemble des familles ainsi que pour chaque famille comme telle. Le travail exécuté jusque-là par plusieurs domestiques deviendra alors la responsabilité d'une seule personne: la bonne à tout faire!

En 1825 (Bélisle, Pinard et Vandelac, 1983), à Montréal, 56% de la main-d'oeuvre féminine était des domestiques; pourtant, il y a pénurie de ces travailleuses. La bourgeoisie organisera toutes sortes de réseaux: écoles de sciences domestiques, garderies,

agences de placement ainsi que du recrutement à l'étranger, pour inciter les jeunes femmes au travail domestique plutôt qu'à l'industrie. Ces tentatives vont échouer. En 1881, au Québec, 41% de la main-d'oeuvre féminine sera domestique et, trente ans plus tard, 18% seulement.

Ces femmes du début du siècle proviennent des campagnes québécoises ou des pays étrangers. Elles sont peu scolarisées, isolées, majoritairement résidentes dans la famille-employeur, donc vulnérables à l'insécurité. Leur mouvement de pression sera leur grande mobilité, cherchant ainsi un meilleur gîte et de meilleures conditions.

Il est toutefois aberrant de constater que, dans la logique même du système capitaliste, une pénurie de domestiques n'ait pas suivi la règle de l'offre et de la demande et n'ait pas entraîné un meilleur pouvoir de négociation, une hausse de salaires, une amélioration générale de leurs conditions de travail.

Cette dernière remarque nous resitue dans le contexte économique, avec ses notions de production et de travail. Les femmes sont, soit exclues ou soit dévalorisées dans leurs fonctions. Tout porte à croire que la logique capitaliste a un sexe!

2.3.2 Situation actuelle: histoire connue

A la lecture des textes récents sur les travailleuses domestiques, nous avons la nette impression de relire sans cesse la même rengaine. Les employées domestiques font toujours partie de la main-d'oeuvre la plus exploitée.

Elles sont gardiennes d'enfants, bonnes à tout faire, dames de compagnie. Les salaires sont faibles, la sécurité d'emploi est un terme dénué de sens pour elles, la protection par des programmes de

sécurité sociale est quasi-inexistante, la dépendance face à l'employeur est très élevée. Si on ajoute à ces conditions l'exploitation de travailleuses immigrantes illégales et des femmes qui cherchent un revenu d'appoint pour combler leur faible chèque de bien-être social, nous faisons face à un pouvoir de force des employeurs et non des employées, même dans un contexte de pénurie.

Leur lien étroit avec la famille les rend aussi vulnérables à d'autres mauvaises conditions de travail: harcèlement sexuel, viol, menaces de congédiement, vols, etc. Le lieu de production familial entraîne une intimité des relations qui peut être à leur avantage, à leur désavantage ou aux deux. "La plupart des gens chez qui je vais sont devenus des amis. Je ne me sens pas domestique chez eux. Sauf parfois, quand après avoir été gentille et correcte avec moi, la dame répond au téléphone en disant que "la femme de ménage est là". Femme de ménage, ça fait femme de peine, esclave" (Dossiers Vie ouvrière, no 121, p. 16).

Le seul changement intervenu en termes de protection provient de la Loi sur les normes minimales de travail (la Loi 126), le 16 avril 1980, qui couvre maintenant le travail des domestiques. Toutefois, cette Loi ne protège pas les personnes dont l'activité principale est la garde des enfants —ce qui permet bien des échappatoires de la part des employeurs— de telle sorte qu'un bon nombre de domestiques ne peuvent bénéficier des conditions minimales de travail prescrites par la loi, dû au fait qu'elles gardent un ou des enfants. Selon René Laperrière (1982), "il est facile pour les employeurs de plaider que presque tout le travail de nettoyage, de préparation des repas, etc. est en fait un travail accessoire aux dépendants".

La rémunération des domestiques est fixée au taux du salaire minimum pour la travailleuse qui ne réside pas chez son employeur, 3,65 $ l'heure pour les moins de 18 ans et 4,00 $ l'heure pour les 18 ans

et plus. La domestique qui réside chez son employeur a droit à 134,00 $ par semaine. Le calcul des heures supplémentaires, avec majoration de 50% de son salaire horaire habituel, débute après 44 heures pour la non-résidente et 53 heures pour la résidente. La résidente qui travaille 53 heures par semaine reçoit finalement un taux horaire de 2,53 $. L'employeur est autorisé à déduire à un maximum de 32,90 $ par semaine pour la chambre et la pension de la travailleuse résidente.

La domestique est assujettie aux autres normes telles les congés fériés annuels de maternité. Dans le cas d'un congédiement, la domestique peut porter plainte et c'est à l'employeur de faire la preuve qu'il a congédié ou suspendu la domestique pour une cause juste et suffisante. En réalité, c'est la travailleuse qui devra assumer le fardeau de la plainte. "Ce sera la parole de l'une (assez défavorisée pour être obligée d'accepter un tel travail) contre la parole de l'autre (assez favorisée pour se payer les services de cette personne)" (René Laperrière, 1982).

Cette loi laisse en suspens les conditions de citoyenneté des immigrantes. Il n'y a pas non plus de mécanisme de contrôle pour s'assurer que les employeurs de domestiques respectent la loi.

2.4 Les femmes collaboratrices ou co-entrepreneures

2.4.1 Qu'est-ce qu'une femme collaboratrice?

La collaboration signifie que la conjointe participe au fonctionnement de l'entreprise familiale ou dans une entreprise dont au moins un des conjoints est co-propriétaire. L'entreprise n'a pas toujours la résidence familiale comme lieu de production. Toutefois, notre

cadre d'analyse nous permet d'inclure les femmes collaboratrices dans l'environnement familial, puisque leur collaboration dans l'entreprise s'effectue justement parce qu'elle est membre de la famille et que 84% (AFEAS, 1977) des conjointes légales se retrouvent dans une entreprise où le mari est l'unique propriétaire.

La collaboration de la conjointe se fait par du travail de gestion, d'administration, de production directe, de ventes, etc. Sa contribution n'est nullement une collaboration morale, mais bel et bien un travail. Si la femme n'effectuait pas ce travail, un ou une employé(e) serait nécessaire ou le conjoint verrait augmenter sa charge de travail. La démonstration de leur contribution n'est pas à faire, il y a fort longtemps que nous voyons cette situation parmi nos voisines, nos tantes, nos mères...

2.4.2 Caractéristiques de ces travailleuses

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) a mené une enquête en 1975-1976 dans le but de dégager une vue d'ensemble de la situation des femmes collaboratrices. Cette enquête est la seule, à notre connaissance, qui nous permet de donner autant d'informations.

Les critères retenus pour l'enquête sont:

- les femmes mariées légalement, travaillant avec leur mari, de tous âges, en milieu rural ou urbain;
- l'ensemble du Québec;
- plusieurs genres d'entreprises (agricole, loisir, etc.);
- trois formes juridiques: propriété unique, constituée en société, incorporée ou en compagnie.

Le profil de cette catégorie de travailleuses est le suivant: ces femmes ont en moyenne 41 ans, 3 ans de moins que leur mari, quatre enfants entre 6 et 19 ans surtout, et une scolarité secondaire plus élevée que leur mari. Elles proviennent autant du milieu rural qu'urbain, oeuvrent surtout dans les commerces et les exploitations agricoles. Au niveau des régimes matrimoniaux, 56,4% ont un régime de séparation des biens, 39,9% sont mariées en communauté de biens.

Le travail effectué concerne principalement les tâches administratives (secrétaire-comptable, secrétaire-réceptionniste) et il est, en moyenne, de 23 heures/semaine. Elles travaillent depuis 10 ans et ont assez de latitude pour toute initiative dans leur fonction.

Les congés et les vacances sont possibles pour les deux-tiers d'entre elles; par contre, 45,5% n'ont pas eu de vacances depuis un an et le quart depuis 5 ans. Elles connaissent peu d'heures de loisir. Les non-salariées forment 85% de cette population et 3,1% seulement ont droit à l'assurance-chômage.

La situation financière de ces femmes nous démontre bien que leur seule sécurité repose sur le maintien de l'unité familiale:

- 85% ont peu d'indépendance financière;
- 84% sont collaboratrices dans une propriété unique;
- 45,6% n'ont aucun droit dans la valeur de l'entreprise;
- 7,1% sont légalement partenaires.

En cas de décès du conjoint (si le mariage devait persister jusqu'au décès):

- 83,5% estiment qu'elles vont hériter;

- 96% seraient bénéficiaires d'une assurance-vie (montant assez faible en général).

L'image qui ressort de ces données est que la femme collaboratrice connaît peu de protection autonome. Elle doit se maintenir à l'intérieur de l'unité familiale et, selon le régime matrimonial en vigueur, recevoir une part de sa contribution.

2.4.3 Les avenues de solutions

Le mouvement de revendications et de conscientisation a fait son apparition par l'intermédiaire de l'AFEAS et, plus précisément, de l'Association des femmes collaboratrices. Les femmes cherchent à faire reconnaître leur contribution et à se donner une autonomie financière. Nous savons que, sans autonomie financière et sans droit, la femme a très peu de pouvoir de négociation dans le cadre du mariage et de son travail dans l'entreprise.

Pour que le statut de conjointe et de travailleuse soit reconnu, il faudrait intervenir à deux niveaux: au niveau des régimes matrimoniaux ou de fait, ainsi qu'au niveau du statut et des droits de la conjointe dans l'entreprise. L'ensemble des dispositions nécessaires à la reconnaissance de la contribution des femmes est fort complexe.

Les recommandations de l'AFEAS de septembre 1979 étaient à l'effet de garantir l'autonomie financière de la femme collaboratrice et ses droits dans l'entreprise, en cas d'annulation du mariage, de divorce ou de séparation de corps. Le droit successoral, en ce qui concerne la dévolution de la succession, la présomption de survie, l'attribution de l'entreprise et le maintien de l'indivision fait aussi partie des recommandations. D'autres recommandations visaient à accorder des avantages tant fiscaux que sociaux, et demandaient que la femme collaboratrice puisse se recycler et que son statut soit reconnu par la loi.

Depuis le 25 mars 1980, les femmes-collaboratrices peuvent détenir – au niveau provincial– un statut de salariée dans l'entreprise[1] et cotiser au Régime de rentes du Québec. Ce salaire sera déduit du revenu de l'entreprise pour fins d'impôt. La possibilité de verser un salaire et l'obligation sont deux dispositions fort différentes. En effet, la modification actuelle n'oblige pas le conjoint à verser ce salaire en propre à la conjointe et–selon Denise Blanchet de l'Association des femmes collaboratrices– le danger ici consiste en un versement de salaire fictif et non réel. L'impact de cette mesure n'est pas connu mais la revendication semble, à priori, une question de principe plutôt que de fait.

A partir du 1er décembre 1982, toute femme, au moment de la dissolution du mariage à la suite d'une séparation ou d'un divorce, peut s'adresser aux tribunaux pour demander une évaluation de sa participation à l'enrichissement du patrimoine des deux époux. De plus, avec la réforme du Code civil, la prestation compensatoire s'applique en cas de divorce et de décès du conjoint.

Ceci résume en fait les gestes gouvernementaux posés en vue de protéger les femmes collaboratrices, mais ne signifie aucunement la pleine reconnaissance de leur contribution à l'entreprise. L'association des femmes collaboratrices met l'accent sur quatre dossiers prioritaires pour continuer ce processus de reconnaissance:

1) Permettre aux conjointes mariées ou de fait de faire une déclaration volontaire de statut à titre de salariée ou de collaboratrice.

2) Faire reconnaître le statut des femmes-collaboratrices pour les conjointes mariées ou de fait aux fins de cotisations au R.R.Q. et R.P.C. pour la période antérieure au 25 mars 1980.

1. La même chose est possible au niveau du gouvernement fédéral.

3) Pour le droit des successions, créer une réserve testamentaire au niveau de l'entreprise, rendant ces mesures équivalentes à la loi 89 pour le couple.

4) Rendre la formation professionnelle accessible à ces femmes et, de plus, reconnaître les acquis de formation.

A la lecture des recommandations et des dossiers concernant la femme collaboratrice, on se rend compte de l'énormité des actions à poser pour reconnaître la contribution économique de ces femmes. En plus de ces actions, l'information joue un rôle primordial. A cet effet, suite à une session d'information, Denise Blanchet nous a raconté l'anecdote suivante: Une femme recevait effectivement un salaire pour son travail mais, au lieu de conserver ce dernier pour ses besoins personnels ou pour l'achat de parts dans l'entreprise, elle déposait son chèque dans l'entreprise sans se soucier qu'elle perdait ainsi ses droits.

Un aspect non négligeable de la question provient du statut de conjoint dans l'entreprise. Le lien affectif et privilégié rend très difficile pour plusieurs femmes la revendication de leurs droits. Cette prise de conscience de notre contribution économique est l'élément le plus important et rejoint ainsi l'ensemble des femmes au foyer, des bénévoles, etc.

2.5 Les travailleuses à domicile

2.5.1 Quand les industries émigrent dans les foyers[1]

Ces travailleuses sont celles qui utilisent la résidence familiale comme lieu de production pour obtenir un revenu. Elles travaillent

---

1. Titre emprunté à Paul-Emile Charland, Vie ouvrière, vol. XXXI, janvier-février 1981, no 151, Montréal.

pour un employeur ou à leur propre compte, souvent dans la clandestinité. Elles utilisent le sous-sol, la cuisine, souvent leurs outils de travail. Elles reçoivent l'aide des enfants, du conjoint, de leurs mères pour augmenter la production et obtenir ainsi un revenu plus élevé, car les travailleuses à domicile sont aussi des travailleuses à forfait (ou au rendement). De plus, elles peuvent aménager en toute "liberté" leur temps de travail pour préparer les repas et s'occuper des enfants.

Elles sont souvent mères, immigrantes, âgées, bénéficiaires d'aide sociale, bref, une main-d'oeuvre facilement exploitable et isolée. Elles sont un potentiel de main-d'oeuvre pour les employeurs qui savent en tirer parti. Le travail à domicile c'est, en fait, la désocialisation de l'organisation du travail, sous le chapeau du familial privé et isolé (Lucie Leboeuf, Vie ouvrière, 1981, vol. XXXI, p. 37).

Les industries ou entreprises qui utilisent cette main-d'oeuvre ont certains points en commun. La part relative des coûts de travail dans les coûts de production est élevée; le transport du matériel pour le travail est facile; le processus de production peut se subdiviser dans le temps et dans l'espace sans perte d'efficacité.

La travailleuse à domicile est soit une employée, soit une travailleuse autonome. Elle est une travailleuse autonome si aucun intermédiaire existe entre la production ou le service effectué et le revenu (mis à part la circulation de monnaie) et qu'elle possède ses moyens de production. De plus, la décision du rythme et de la quantité de travail dépend, en dernière instance, de la travailleuse. A ce titre, elle n'est donc pas une travailleuse

exploitée par un employeur, mais plutôt exploitée par la dévalorisation du travail effectué. On songe aux gardiennes d'enfants dans leur domicile, aux couturières autonomes et aux artisanes en général. Cette catégorie de travailleuses autonomes, surtout en ce qui concerne les artisanes, s'inscrit dans une logique différente de l'entreprise capitaliste. L'artisanat connaît ses périodes de déclin et de hausse par l'importance et la valorisation que la société lui donne.

Ce travail à domicile connaît une expansion en raison de la crise actuelle. Le chômage élevé rend difficilement accessible aux femmes les quelques emplois disponibles sur le marché du travail. Différents facteurs dans le développement économique créent un milieu propice à une recrudescence de cette forme de travail.

1) "La concurrence croissante entre les secteurs manufacturiers du tiers-monde et des pays industrialisés.

2) La montée du chômage dans les villes industrialisées, dont les premières victimes sont les femmes, qualifiées ou non[1].

3) L'immigration vers les grandes villes des pays industrialisés des femmes peu qualifiées en provenance des pays sous-développés;

4) Et enfin, la tendance à la parcellisation du travail dans les services à forte concentration de main-d'oeuvre, tendance qui se manifeste aussi dans la croissance du travail à temps partiel et du travail temporaire" (Carla Lipsing Numme, Vie ouvrière, 1981, vol. XXXI, p. 13).

1. Ce facteur est discutable puisqu'il n'est pas prouvé qu'elles sont les premières victimes des mises à pied dans le secteur industriel. Une certaine prudence est de mise.

2.5.2 Pourquoi choisir de travailler à domicile?

Les femmes choisissent quand même ce travail, tout en sachant fort bien qu'elles sont exploitées. A la lecture de témoignages, on se rend compte rapidement que ce choix est fictif. Ces femmes ont besoin d'un revenu, mais elles ne peuvent accéder au travail extérieur pour plusieurs raisons:

- Retenues à la maison pour le soin des enfants.
- Bénéficiaires d'aide sociale, d'assurance-chômage, de pension de vieillesse d'un montant insuffisant. Le travail à domicile, surtout clandestin, permet de boucler le budget.
- Immigrantes sans permis de travail.
- Aucun emploi disponible à l'extérieur.
- Ne supporte pas la présence et la pression des employeurs.
- Le conjoint refuse qu'elle se trouve un emploi à l'extérieur.
- Les garderies sont rares et dispendieuses.
- Le vol!

"Je n'ai personne pour s'occuper de mes enfants et j'ai peur de les laisser à la maison sans surveillance toute la journée. Ca ne sert à rien de sortir pour faire un peu d'argent si, entre temps, on se fait voler notre télévision" (Vie ouvrière, vol. XXXI, 1981, p. 28).

Avec de telles raisons, pouvons-nous parler de satisfaction au travail, de désennui et de mieux-être?

2.5.3 Les conditions de travail

Les travailleuses à domicile se retrouvent dans diverses occupations: gardiennes d'enfants, couturières, dactylographes, préposées à la location de chambres ou à la sollicitation téléphonique, etc. Leurs conditions de travail sont peu connues, surtout lorsque le travail n'est pas régi par un organisme.

Dans une enquête effectuée par Statistique Canada en février 1981, il ressort que sur 305 000 enfants québécois d'âge pré-scolaire, 33,4% étaient gardés dans une maison privée autre que celle des parents. Suzanne Bouchard (1982) a étudié les conditions de travail de femmes gardant chez elles les enfants des autres. Toutefois, l'étude de Bouchard concerne seulement la garde supervisée par l'Office des services de garde[1] et porte sur 122 répondantes.

De ces gardiennes, seulement 3,2% sont des hommes. Les femmes ont 36,6 ans en moyenne et sont majoritairement canadiennes. Seulement 10% n'ont pas d'enfant, 45,9% en ont deux et 20% ont trois enfants. L'âge moyen de ces enfants est 9,4 ans. Pour la majorité d'entre elles, il n'y a eu aucun emploi antérieur et elles vivent avec un conjoint. Le revenu gagné est considéré comme un revenu d'appoint au salaire de ce conjoint.

Le travail de ces femmes comporte les caractéristiques suivantes:

- 60,3% n'ont pas de critère de sélection dans le choix des enfants. Pour les autres, les critères sont l'âge de l'enfant et l'horaire de garde.

- 27,8% reçoivent deux enfants; 24,0% un enfant.

- Moyenne d'heures de travail: 40,8 heures/semaine.

1. Ces gardiennes sont connues par l'Office et elles doivent remplir les conditions stipulées.

- A l'occasion: lave le linge de l'enfant, l'accompagne chez le dentiste, offre une garde de nuit, la fin de semaine et le soir.

- Les tarifs moyens par enfant sont de 5,85 $ pour une demi-journée; 9,28 $ pour une journée avec repas et 48,89 $ dans le cas d'une semaine avec repas.

Pour 74% d'entre elles, il n'y a aucune rémunération durant l'absence de l'enfant en raison des vacances des parents, 55% lors d'une journée de maladie de l'enfant, 51,9% par l'absence non motivée de l'enfant et 46,4% pour les congés fériés. De plus, 74,6% n'ont jamais estimé les déboursés nécessaires à la garde des enfants. Pour les autres, elles estiment à 136 $ les dépenses pour les jouets et 159 $ pour le mobilier.

Diane Jean et Jean-François Guilloteau (1982) ont réalisé une enquête en avril-mai 1981 sur le travail à domicile dans le vêtement pour dames. Seulement les ouvrières exerçant une activité légale et contrôlée par le décret dans cette industrie (C.V.P.D.) sont touchées par cette enquête. Selon une évaluation (Poulain, 1983), il y a neuf travailleuses clandestines pour une ouvrière légale dans cette industrie. En 1980, 1 601 ouvriers et ouvrières sont inscrites(ts) au comité paritaire du vêtement, selon l'enquête. Le revenu moyen déclaré par les répondantes s'établit à 2 736 $ à Montréal, ce qui, pour 23,9 semaines de 38,9 heures, représente 114,48 $ par semaine et 2,94 $ l'heure. Ailleurs en province, le revenu moyen est de 2 806 $, soit 108,76 $/semaine et 3,27 $ l'heure.

Ces femmes sont couvertes par un décret, mais la majorité des travailleuses du vêtement ne le sont pas. Les travailleuses à la pièce et au forfait ne sont pas toutes protégées par la loi des normes minimales de travail. Dans ces cas, il n'y a aucune protection salariale, ni de vacances payées et de congés de maternité, aucun régime d'assurance en cas de décès, chômage, accident de travail, retraite, etc.

Voici quelques exemples qui montrent bien l'exploitation qu'elles subissent:

- Diane colle des étiquettes sur des bouteilles de whisky. Pour 45 à 50 heures, elle gagne environ 30 $ (Archambault, 1981, p. 119).

- Jean gagne 1 200 $ annuellement par la confection et réparation d'oursons et de linges de poupées (Carson, 1983, p. C 1).

- Elisabeth ouvre des choux (boucles décoratives sur cadeaux). Avec l'aide occasionnelle de son mari et sa belle-soeur, ce travail lui rapporte 45 ¢ l'heure. De plus, une pièce de la maison sert à l'entreposage et l'aspirateur doit être passé plus souvent (Vie ouvrière, 1981, vol. XXXI, p. 6).

- En usine, je suis payée 5,35 $ l'heure. Pour gagner le même salaire à domicile, une femme doit faire 3 ou 4 robes à l'heure. Moi, je pouvais en faire deux (Vie ouvrière, 1981, vol. XXXI, p. 8).

- Et on pourrait en trouver des milliers d'autres; Huguette, Denise, Diane, etc.

2.5.4 Abolition ou réglementation du travail à domicile

Un des avantages du travail à domicile pour l'employeur est la non-syndicalisation de ces travailleuses et la réduction du pouvoir des syndicats lorsque du travail à domicile se développe dans ces secteurs. Il est assez évident, pour les syndicats, qu'il est préférable d'abolir le travail à domicile. "Le fait qu'il ne soit pas interdit au Québec équivaut à légitimer l'exploitation d'une catégorie de travailleurs"[1]. (Monique Simard, Vie ouvrière, vol. XXXI, 1981, p. 44).

La syndicalisation de ces travailleuses pourrait améliorer le sort de ces femmes. Pourtant, Suzanne Olson de la F.T.Q. s'oppose à cette syndicalisation. "Jamais! Ca ne serait plus un cancer, mais la bénédiction donnée au travail au noir. Ce serait reconnaître l'esclavage" (Vie ouvrière, 1981, vol. XXXI, p. 43).

Cette position de refus va pourtant à l'encontre de l'existence de ce travail et des conditions des femmes qui le font. D'autres, au contraire, préconisent une plus grande réglementation accompagnée de mesures qui viseraient à l'éliminer à la base: c'est-à-dire, créer des services de garde pour tout le monde, diminuer les raisons d'évasion fiscale, modifier les programmes de sécurité de revenu, améliorer la situation des immigrantes et, finalement, permettre la syndicalisation.

Entre les deux solutions, quelle est celle qui ne discrimine pas les femmes? L'abolition risque de marginaliser les femmes qui ne veulent ou ne peuvent pas sortir du foyer. Elles vont se retrouver dans des situations encore plus difficiles. La réglementation, de son côté, va inciter les employeurs à éviter ces lois et marginaliser une fois de plus les plus démunies. Elle peut aussi créer une division encore plus forte entre les syndiquées et les non-syndiquées et, enfin, la complexité d'une réglementation entraîne souvent sa mise au rancart.

La réponse n'est pas simple mais elle existe sûrement. Elle implique la mise en relief, non pas seulement des conditions de travail mais aussi des conditions de vie de la femme dans le milieu familial.

2.6 Conclusion

Il est surprenant de constater l'importance de la production de biens et services effectuée dans le cadre familial. En effet, la très grande majorité des femmes tiennent une part indéniable dans le développement économique. Pourtant, on "oublie" souvent cette dimension.

Cet oubli est proportionnel à l'invisibilité et à l'isolement de cette production et s'explique aussi par la "nature" du rôle de mère-épouse. L'analyse effectuée dans ce chapitre démontre hors de tout doute que le rôle attribué à la femme à l'intérieur de la famille est déterminant dans la faible évaluation de sa production. Certaines et certains peuvent répondre que cette faible reconnaissance ou cette absence de reconnaissance provient de la non-intégration de ces activités à l'économie de marché.

Malheureusement pour ces adeptes du développement axé sur la logique marchande, nous avons vu que, même dans les cas où des entreprises existent (ex.: les femmes collaboratrices), la valeur rattachée au travail des femmes reste très faible sinon inexistante.

Le chapitre suivant va nous permettre de fouiller plus à fond l'intégration des femmes à l'économie de marché et d'infirmer ou non la constatation précédente.

L'analyse de la contribution des femmes dans l'espace familial nous fait prendre conscience de l'importance du lien de mère-épouse et de la valeur de cette contribution. D'une part, la non-rémunération de certaines activités est basée sur le principe que la production est familiale, donc privée. D'autre part, lorsqu'un revenu est versé

en fonction d'une activité, l'isolement ainsi que le rôle attribué au travail dévaluent le prix de cette activité. Par exemple, la travailleuse domestique effectue un travail qui est une composante de la production gratuite de la mère épouse; de plus, elle peut difficilement négocier ses conditions de travail, en raison du caractère privé de ce travail. La conséquence immédiate est finalement le faible salaire (valeur de la production) qu'elle reçoit. Supposons une activité rémunérée qui réponde aux fonctions traditionnelles de l'homme (père-époux) dans la maison et qui s'effectue dans le cadre familial. On pense alors aux menuisiers, aux électriciens, aux plombiers, etc., enfin, à tous ceux qui s'occupent de l'entretien de la maison. Croyez-vous qu'un plombier accepterait de résider chez vous une semaine, de travailler 53 heures pour 134 $ par semaine? C'est le prix d'une travailleuse domestique à l'heure actuelle!!

CHAPITRE 3

LES LIEUX DE PRODUCTION NON FAMILIAUX

3.1 Introduction

La famille est toujours un lieu de production, malgré l'importance grandissante de l'économie marchande. L'analyse des lieux de production non familiaux semblerait donc, en conséquence, se restreindre à la sphère marchande officielle, c'est-à-dire marchande et reconnue. Toutefois, le seul fait de quitter la résidence familiale pour "aller travailler" n'est pas suffisant pour englober toutes les activités productrices hors familles.

Nous gardons pour la fin du chapitre cette composante rémunérée et reconnue du travail des femmes, puisqu'elle est à priori plus visible, donc plus connue, et parce que nous voulons attirer l'attention sur la production des femmes dans le cadre de l'économie informelle.

Le travail au noir, incluant la prostitution, se situe en retrait de l'économie officielle, mais correspond à une part importante de l'économie informelle. En outre, de par sa définition, le bénévolat n'invoque pas le terme "travail"; pourtant, la production de biens et services effectuée par des bénévoles contribue en bonne partie à notre bien-être collectif.

Nous chercherons donc à cerner la place des femmes dans l'économie informelle pour ensuite nous intéresser au travail marchand et reconnu des femmes. Non seulement la production réelle sera prise en compte, mais aussi le bien-être que nous pouvons retirer des biens et services produits.

3.2 Travail au noir

3.2.1 Travail caché: qui est coupable?

Le travail au noir, c'est avant tout un revenu non déclaré qui rend le travail caché et clandestin. La non-déclaration au fisc de ces revenus est considérée comme un vol par le gouvernement et, souvent, une réussite par les individus. Le bien-être "collectif" et "individuel" devient contradictoire. Pour les tenants du bien-être collectif, chacun et chacune de nous doivent partager de façon équitable les dépenses gouvernementales. Le travail au noir vise au contraire à se soustraire à cette "responsabilité" collective.

Donc, si on retient notre définition de production sociale, nous sommes devant des coupables qu'il faut vite ramener sur le bon chemin. Avant de condamner les individus, nous devons d'abord comprendre les raisons de ce travail clandestin autant du point de vue de l'individu que de l'Etat.

Imaginons certaines situations pour y voir plus clair:

- A la recherche d'un emploi depuis fort longtemps, une femme se fait offrir un travail au noir par un employeur qui veut éviter ainsi de payer les cotisations sociales et de se plier aux normes minimales de travail (salaire minimum, congés fériés, etc.). Cette femme doit-elle refuser?

- Un jeune travaille à temps partiel au salaire minimum. Le revenu gagné est insuffisant pour satisfaire ses besoins de subsistance. Un autre travail au noir lui est présenté, ce qui lui permettra, avec ces deux revenus, d'atteindre un niveau de vie plus décent. S'il refuse, il ne peut demander un supplément

de revenu au travail[1] parce qu'il a moins de 30 ans. A-t-il le choix?

- Une femme mariée se cherche un travail mais ne veut pas nuire au revenu de son conjoint qui bénéficie de l'exemption de personne mariée; alors, elle choisit un travail au noir.

- Une personne gagne 30 000 $ par année dans un travail reconnu et déclaré. Cependant, elle juge ce revenu insuffisant et ne veut pas effectuer des heures supplémentaires parce que le taux d'imposition est progressif. Donc, un travail au noir est la réponse à son "problème".

Dans les cas énumérés, on s'aperçoit que l'employeur et même le gouvernement contribuent au développement du travail au noir. La faute (s'il y en a une) ne doit pas être reportée sur les individus mais sur le développement de notre société.

Où se retrouvent[2] les travailleuses au noir et que font-elles? Quelles sont leurs conditions salariales et de travail? Difficile à répondre puisque nous manquons de données pour visualiser cette production. Tout porte à croire cependant que leurs conditions de travail ne sont guère mieux que celles du travail à domicile, puisque rien n'incite l'employeur à les payer au-delà des salaires officiels.

Le travail au noir peut s'ajouter à un travail régulier (cumulard). Raffaele de Gazea (1980) souligne que les enquêtes internationales montrent que, parmi les cumulards, les hommes sont sensiblement plus nombreux que les femmes. Si la situation québécoise comporte cette même caractéristique, cela voudrait dire que les femmes sont davantage "prisonnières" de cette forme de travail.

---

1. Programme de supplément de revenu du gouvernement du Québec visant l'incitation au travail.
2. Les travailleuses au noir à domicile en font partie mais nous en avons déjà discuté au chapitre 2.

Il y a une forme de travail au noir que nous ne pouvons passer sous silence, c'est la prostitution. L'impact de ce travail sur le vécu de toutes les femmes nous oblige à nous interroger sur sa place dans la production sociale.

3.2.2 Prostitution: marché noir du sexe[1]

Le concept de production sociale retenu dans ce papier inclut l'ensemble de la production des biens et services. En ce sens, la prostitution en tant que vente de services se trouve partie intégrante de la production sociale. Toutefois, le critère de bien-être collectif, associé à la production sociale, fait de cette inclusion un sujet de controverse. La prostitution répond-elle seulement aux besoins des hommes en tant que principaux consommateurs des corps des femmes? Y a-t-il une contradiction entre besoins des hommes et bien-être des femmes? Le marché de la prostitution profite-t-il au système économique?

A cette dernière question, nous pouvons répondre affirmativement. "En 1971, Robert Gemme avait estimé les revenus de 2 000 filles à 66 millions de dollars. Leurs activités rapportaient, dans le même temps, 1,4 million de dollars en loyers supplémentaires (pour le logement consacré au travail) et 4 millions de dollars en dépenses de taxi, contre des frais de répression de 500 000 $ (coûts de détention, système judiciaire, etc.). Etant donné un taux d'arrestation de 20% des prostituées, le gain net en amendes pour la cour municipale de Montréal était d'environ 132 000 $" (Textier et Vézina, Châtelaine, 1978, p. 87).

En 1983, douze ans plus tard, ces chiffres doivent être beaucoup plus élevés et, si on englobe l'ensemble du Québec, la vente des corps des femmes rapporte des profits intéressants aux proxénètes et autres bénéficiaires de cette exploitation.

---

1. Titre emprunté à Catherine Textier et Marie-Odile Vézina, Profession: prostituée, Rapport sur la prostitution au Québec, Libre expression, 1978.

Donc, la prostitution n'entraîne pas seulement des revenus illégaux, mais aussi des revenus tout à fait légaux dans l'hôtellerie, les centres médicaux et des services sociaux et crée même des emplois à l'intérieur des "forces de l'ordre".

Selon les réponses que nous donnerons aux autres questions précédentes, deux solutions contradictoires se présentent. Il faut soit inclure ce secteur informel dans la production sociale ou soit exclure les revenus formels qui proviennent de ce marché. Ce choix se présente aussi d'ailleurs lorsque nous parlons de la pornographie qui est reconnue dans sa plus grande part directement dans l'économie officielle: revue, cinéma, sex shop, etc. "Une enquête du F.B.I. révèle qu'au cours de l'année 1979-1980, l'industrie pornographique a généré 4 milliards de revenus, soit 400 pour cent de profits annuels. On parle de 500 millions de dollars au Canada" (Carrier, 1981, p. 6).

Lorsque nous retenons seulement l'augmentation du P.N.B. comme critère de développement économique, pouvons-nous en même temps parler de bien-être des femmes?

3.3 Bénévolat

3.3.1 Caractéristiques

Au Québec, les femmes représentent 46,5% des bénévoles, tandis qu'au Canada, elles sont 54,1%. Les Québécoises ont fait, durant cette période, 24 092 000 heures de bénévolat. Elles sont fortement majoritaires dans les soins de santé directs, le travail administratif et la sollicitation. Elles sont sous-représentées (moins de 46,5%) dans

l'ensemble des organismes suivants: clubs, sports, groupes de pression, groupes professionnels et politiques. En général, les femmes sont moins impliquées dans les organismes susceptibles d'apporter des gains personnels, et plus impliquées dans ceux des secteurs d'éducation et de santé (Payette et Vaillancourt, 1983, p. 127). Ces deux auteurs constatent que dans les organismes de bénévolat, on retrouve la même hiérarchie occupationnelle liée au sexe que l'on observe souvent dans l'entreprise privée.

La division selon le sexe, dans les activités de bénévolat, nous amène à nous interroger sur le bénévolat, non seulement en tant que production de services, mais aussi dans la structure d'intégration sociale des hommes et des femmes. Dans les résultats de l'étude de Payette et Vaillancourt, il en ressort justement que les femmes n'y sont pas intégrées de la même façon et pour les mêmes raisons que les hommes. Par exemple, l'augmentation des heures allouées au marché du travail par les femmes diminue leur probabilité de faire du bénévolat tendis que, pour les hommes, il n'y a pas de relation entre les heures de bénévolat et de travail. Aussi, comparativement aux femmes, les hommes sont plus susceptibles de desservir plus d'un organisme et, s'ils sont dans la vente, les hommes sont plus portés à être bénévoles, ce qui est le contraire pour les femmes.

Selon une autre enquête (Carter, 1975), on constate que la plupart des bénévoles ne perçoivent aucun dédommagement, ce qui restreint l'accès au bénévolat de certaines catégories de la population canadienne: minorités raciales, groupes ethniques, autochtones, prestataires de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale, petits salariés, personnes âgées et jeunes. Pour ces personnes, le coût du bénévolat est prohibitif à cause du temps dont il faut disposer, des menues dépenses nécessaires et des frais de garde d'enfants. En soi, le bénévolat implique aucune rémunération, mais il entraîne des coûts pour ce "don de temps".

Tableau 2 - Aperçu du travail bénévole, Québec, (février 1979 à février 1980)

A) Nombre de bénévoles (en milliers)[1]

Age	Total	% des femmes	Nombre d'heures
15-19 ans	43	50,0%	833
20-24	36	---	---
25-44	280	44,6%	10 787
45 et plus	154	53,2%	11 215
Total	512	46,5%	24 092

B) Nombre de bénévoles selon le service fourni (milliers)[2]

	Nombre * d'intervenants	Part * relative %	% des femmes dans chaque service
Soins de santé directs	43	6,8	65,1%
Enseignement direct	60	9,5	46,6%
Autres services directs	127	20,2	40,9%
Gestion	98	15,6	32,6%
Travail de comité	98	15,6	48,9%
Travail administratif	54	8,6	61,1%
Souscription	41	6,5	36,5%
Sollicitation	39	6,2	61,5%
Autres soutiens	69	11,0	39,1%
Total	*	*	

* La somme des parts relatives et du nombre de bénévoles est supérieure à 100% et 512 puisque la(le) bénévole peut cumuler deux types de bénévolat.

C) Nombre de bénévoles selon l'organisme (milliers)[2]

	Nombre * d'intervenants	Part * relative	% des femmes selon l'organisme
Santé	53	8,4	54,7
Enseignement	62	9,9	58,1
Souscription	49	7,8	51,0
Conseil/Information	35	5,6	54,3
Personnes âgées	29	4,6	69,0
Clubs	45	7,2	35,5
Loisirs, sports	116	15,1	29,3
Loisirs autres	51	8,1	47,0
Religieux	83	13,2	54,2
Pression/Professionnel/ Politique	31	4,9	
Garde/Correctionnel/ Autres	75	11,9	38,7
Total	*	*	

* La somme des parts relatives et du nombre d'intervenants est supérieure à 100% et 512 puisque la(le) bénévole peut être active(if) dans deux ou trois organismes différents.

Sources: 1) Statistique Canada, cat. 71-530, Hors-série, fév. 1980.

2) Payette, Micheline et François Vaillancourt, Le portrait des bénévoles québécois, C.R.D.E., 1983, tableau 5.2 et tableau 5.11.

3.3.2 La logique du bénévolat

"Le bénévolat est avant tout une affaire de coeur. Le bénévolat c'est une marque d'amour. Le bénévolat est une force extraordinaire. Un bénévole n'est pas un exécutant. C'est une personne engagée qui met gratuitement son talent et son habileté au service de ses semblables" (Perreault, Gaston J., 1983).

Lors de son congrès national, la National Organization for Women (NOW) a adopté une résolution dénonçant la prestation bénévole de services comme une forme d'exploitation de la femme. Même si les organismes de bénévoles ne sont pas tous d'accord avec la NOW, "ils conviennent que, par certains côtés, le bénévolat favorise l'exploitation des bénévoles" (Conseil canadien de développement social, 1977, p. 9).

L'autre aspect soulevé par la NOW concerne l'affectation de bénévoles à des postes qui étaient ou pourraient être occupés par des employés rémunérés. Nous pouvons répliquer en spécifiant que le travail bénévole a un caractère particulier puisqu'il complète l'effort du personnel permanent ou qu'il se trouve en retrait de la structure du marché du travail. La coupure entre travail bénévole et salarié peut être toutefois fictive dans certains organismes ou institutions. Le danger d'utiliser le bénévolat pour réduire des coûts de main-d'oeuvre est évident et c'est pourquoi les syndicats y sont réticents.

La(le) bénévole n'est pas toujours consciente(t) de l'apport économique de son travail, puisque le bénévolat ne comporte aucune rémunération et peut, à l'occasion, servir les intérêts non pas des personnes défavorisées, mais de ceux qui détiennent les rênes du pouvoir économique.

Le bénévolat repose sur le principe d'entraide et d'esprit communautaire. Pour certains, le bénévolat est au contraire une source d'investissements pour le travail salarié. Il sert de tremplin à leurs carrières en améliorant leur image et crée un réseau pour attirer leurs clientèles.

Le bénévolat améliore le bien-être de l'individu, c'est un fait indéniable puisqu'il serait impensable de trouver une bénévole qui accepte d'effectuer un service gratuit contre son gré. Toutefois, l'aspect discutable du bénévolat concerne le bien-être collectif. L'utilisation des bénévoles pour réduire les coûts de main-d'oeuvre, la division selon le sexe dans les activités bénévoles, l'utilisation du bénévolat strictement comme tremplin de carrière, etc. sont des éléments qui n'ont pas tous l'accord de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le bénévolat ne pourra pas disparaître et il n'est pas non plus dans notre intérêt de l'éliminer, sinon il faudrait remettre en cause nos actions dans les groupes qui défendent les intérêts des femmes. Le bénévolat sert aussi à promouvoir nos opinions, nos politiques, et à nous entraider. Les syndicats, les associations de familles monoparentales, les garderies coopératives, les centres d'hébergement pour femmes battues, etc. sont des organismes qui visent à protéger et à défendre notre bien-être.

Le bénévolat, c'est l'aspect le plus difficile à cerner dans l'ensemble de notre contribution économique. C'est aussi un domaine qui a été laissé pour compte dans nos études et nos revendications. Reprendre en main les concepts de production et de travail signifie aussi cerner la place du bénévolat dans ce grand ensemble.

3.3.3 Le bénévolat et la crise

En avril 1983, le Centre d'action bénévole de Québec a organisé un colloque sur le bénévolat et la crise. Les conférencières et conférenciers ont été d'accord pour dire que la crise avait un effet positif sur le bénévolat, puisqu'elle nous faisait redécouvrir l'importance du geste gratuit.

Les arguments avancés étaient fort nombreux et il est justicieux de les recenser:

- Dans les années 1960 et 1970, au nom de l'efficacité, de la qualité du service à rendre à la population, nous avons été portés à tout centraliser, tout professionnaliser. Momentanément, le bénévolat a perdu beaucoup de terrain. L'importance grandissante donnée à la qualité de vie remet en cause cette centralisation (Daniel Marineau).

- La crise économique nous force à une remise en question de ce qui est l'essentiel et le secondaire de notre passage sur cette terre (Daniel Marineau).

- "On fera du bénévolat un palliatif à son chômage, un emploi de son temps libre, un lieu d'apprentissage, un lieu de continuité d'action sociale et de valorisation de soi-même, ce qui est fort valable et pour l'individu et pour la société"(Françoise Stanton).

- "L'insécurité que nous vivons face à la crise, nous obligera à nous prendre en charge et à remplacer toutes les contraintes bureaucratiques qui nous sont trop souvent imposées" (Françoise Stanton).

- "La crise aidera à la formation de meilleures équipes de bénévoles" Gaston J. Perreault).

- "Le bénévolat peut être une source d'emplois rémunérés lorsqu'il devient une nécessité" (Claude Masson).

- "L'individu ne sera plus un numéro. Revalorisation de la place de la personne humaine, comme un être de valeur" (Claude Masson).

Aucun des commentaires ne touche ici la condition des femmes, et il nous est impossible d'ailleurs de proposer des solutions dans ce contexte vu la méconnaissance du dossier. Il y a place à du "bénévolat" dans cette recherche!

3.4 La sphère marchande "officielle"

3.4.1 Domaine le plus connu et pour cause!

Lorsqu'on parle de la participation des femmes à la vie active, nous avons tout de suite comme réponse les statistiques officielles. On collige, coordonne, regroupe les données pour avoir une image le plus fidèle possible de la place des femmes sur le marché du travail.

Nous avons vu que ces données ne reflètent qu'une partie de la contribution des femmes à la production sociale. Les études et la connaissance dans ce domaine sont plus nombreuses que dans

les autres aspects du travail des femmes. Pour cette raison, l'analyse de ce marché sera succincte afin de nous permettre plutôt de focaliser notre attention sur la production officielle des femmes et son lien avec leur rôle traditionnel dans la famille.

La participation des femmes à la population "active" a augmenté fortement depuis le début du vingtième siècle. "En 1891, le pourcentage des femmes de 10 ans et plus exerçant une activité rémunérée s'établit à 9,8%. En 1911, ce taux passe à 16,2% chez les femmes de 14 ans et plus et il s'élève à 21,9% en 1931" (Lepage et Gauthier, p. 13).

Durant les 30 dernières années, ce taux de participation des femmes mariées a fortement augmenté. De 1951 à 1981, il est passé de 11,2% à 50,5%; quant aux veuves et aux divorcées, le taux de participation de 19,3% en 1941 est de 35,1% en 1981. Pour l'ensemble des femmes, le taux d'activité était de 47,0% en 1981 (David-McNeil et Morin-Fortier, 1983, p. 22).

Les taux de participation à la main-d'oeuvre[1] diffèrent selon la présence ou non d'enfants. Les mères ayant au moins un enfant de 0 à 5 ans ont un taux de 44,1%, 27% de ces travailleuses oeuvrant à temps partiel. Pour celles qui ont au moins un enfant de 6 à 15 ans, mais aucun enfant de 0 à 5 ans, ce taux augmente à 51,8%, dont 25% travaillent à temps partiel. Le pourcentage de travailleuses à temps partiel dans ces deux catégories est plus élevé que celui des mères sans enfants de moins de 16 ans; soit 15%, et des femmes non mères: 18,5%. Au total, les femmes représentent d'ailleurs 69,6% des personnes engagées à temps partiel.

En 1976, le taux de syndicalisation[2] des femmes était de 30,2% tandis que pour les hommes, ce taux était de 36,9% de la popula-

1. Messier, Suzanne. Chiffres en main, mises à jour, janvier 1983.
2. Messier, Suzanne. Chiffres en main, 1981 (tableau 1403).

tion en emploi. Les femmes ont un taux de syndicalisation plus élevé seulement dans une branche d'activité où elles sont d'ailleurs sur-représentées, soit les services publics, personnels et services aux entreprises. Lorsque nous regardons de plus près dans ce secteur d'activité, ce taux plus élevé pour les femmes s'explique par les activités d'enseignement et de services annexes ainsi que par les services médicaux et sociaux. Dû au fait qu'ils possèdent un plus grand nombre d'employés(es), les organismes gouvernementaux facilitent d'ailleurs la syndicalisation, ce qui permet d'expliquer, en partie, cette forte syndicalisation.

Une enquête (Ornstein, 1983) a été effectuée en 1981 sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Canada. Les femmes ont un salaire moyen correspondant à 59,9% de celui des hommes: l'auteur a évalué les répercussions de différents facteurs qui ont pu contribuer à maintenir cet écart salarial. Il a pris en considération la réalité du travail à temps partiel, l'instruction et l'expérience de travail, la propriété du capital, la taille de l'entreprise et la syndicalisation, les effets professionnels et industriels et, finalement, les relations de pouvoir dans ce milieu de travail.

Cette étude est intéressante puisqu'elle incorpore des aspects de la demande de travail. Les économistes ont surtout tendance à valoriser l'aspect de l'offre de travail, en termes de capital humain pour expliquer les différences salariales (pour ne pas dire discrimination).

Tableau 3 - Secteurs d'activité où le taux de féminisation[1] est supérieur au taux de féminisation global de l'économie (39,4%), Québec, 1982

Branche d'activité économique	Taux de féminisation %	Répartition des femmes %
Secteur secondaire		
Industrie du cuir	50,0%	3,2%
Bonneterie	62,5%	3,2%
Industrie de l'habillement	75,0%	31,0%
Autres		59,4%
Total du secteur secondaire	24,0%	100%
Secteur tertiaire		
Commerce de détail	43,2%	16,9%
Institutions financières	72,1%	6,0%
Assureurs	51,6%	1,9%
Agences d'assureurs et immobilières	48,5%	1,9%
Enseignement et services connexes	55,7%	12,4%
Services médicaux et sociaux	71,2%	20,4%
Organisations culturelles	65,0%	1,6%
Services personnels	81,2%	6,8%
Hébergement et restauration	52,6%	8,5%
Administration fédérale	40,0%	2,7%
Autres secteurs du tertiaire		20,9%
Total du secteur tertiaire	46,4%	100,0%

Source: Messier, Suzanne. Chiffres en main, mises à jour, janvier 1983, tableaux 1101, 1102 et 1103.

1. Taux de féminisation: $\frac{\text{Nombre de femmes dans un secteur}}{\text{Nombre de femmes et d'hommes dans un secteur}} \times 100\%$

Ornstein en conclut que chacun des cinq facteurs retenus a un effet sur l'inégalité de revenu, mais il subsiste un écart de près de 2 800 $ qui n'a pu être attribué à aucune de ces variables. L'instruction, l'expérience et l'ancienneté, n'expliquent guère l'inégalite de revenu comme telle. "La concentration des femmes dans des professions à faible rémunération est de loin le facteur le plus important à la base de leur plus faible rémunération" (Ibid., p. 52). Les relations de pouvoir ont peu d'effet par contre sur la rémunération.

L'auteur démystifie la revendication d'un salaire égal à travail égal. Elle est,selon lui,insuffisante pour corriger la situation des femmes sur le marché du travail. Une plus grande syndicalisation, les programmes d'accès à l'égalité, des politiques de paternité et maternité, les services de garderie, l'augmentation de l'esprit d'entreprise chez les femmes, une amélioration des services de dotation et de formation dans les entreprises, l'égalisation des taux de rémunération des professions sont tous des facteurs pouvant corriger les discriminations salariales actuelles.

3.4.2 Travail marchand et famille

Les femmes sont sur-représentées (taux supérieur à leur proportion dans la main-d'oeuvre totale) dans le secteur administratif et dans les services. Dans les activités économiques, le tableau 3 nous montre cette sur-représentation des femmes, c'est-à-dire, où le taux de féminisation est supérieur au taux de féminisation de l'ensemble de l'économie. Nous avons un premier aperçu de la ghettoïsation des femmes dans quelques secteurs d'activité. Cependant, le lien entre ces activités productives et le travail ménager traditionnel n'est pas clairement établi.

Les tableaux 4 et 5 nous permettent de saisir un peu plus l'image que nous observons déjà dans notre environnement sur la division du travail selon le sexe. D'après le recensement de 1981, les femmes québécoises se retrouvent à 34,9% dans un travail administratif, 13,7% dans les services et 8,8% dans la médecine et santé, pour ne nommer que les principales sources d'occupation. L'occupation la plus importante pour les femmes, soit le travail administratif, présente un taux de féminisation de 74,0%. A l'intérieur de cette occupation majoritairement féminine, 33,1% sont sténographes et dactylographes, 22,4% sont des teneuses de livres et commis en comptabilité. Dans les services, second secteur d'importance pour les femmes, le taux de féminisation est de 47,8%. Dans ce type d'occupation, nous nous apercevons immédiatement que le travail effectué est semblable au travail gratuit des femmes à la maison: les bonnes à tout faire, les travailleuses spécialisées dans les soins aux enfants et dans la préparation des aliments et boissons, etc. Fait à signaler, le taux de féminisation est produit pour l'ensemble du secteur services, ce qui sous-estime à priori l'ampleur de la ghettoïsation des femmes dans quelques types d'occupation. La médecine et santé a un taux de féminisation de 72,7%. Toutefois, les femmes médecins, dentistes et spécialistes ne représentent que 5,7% des femmes du secteur.

Les femmes occupent majoritairement des emplois subalternes, en plus de se retrouver en très grand nombre dans des occupations liées au développement du secteur tertiaire. Dans le bref historique du chapitre 1 sur l'avènement du système capitaliste, nous avons discuté de la spécialisation de plus en plus marquée de ce secteur. Cette spécialisation concorde avec l'intégration de l'Etat et, dans une moindre importance, du secteur privé dans des domaines jusque-là du ressort des femmes au foyer, des religieuses et des bénévoles.

Tableau 4 - Taux de féminisation selon le type d'occupation

	Taux de féminisation Québec, 1980
Main-d'oeuvre féminine totale	38,3
- Direction et administration	20,4
- Sciences naturelles, pures, sociales et artistes	31,0 [1]
- Enseignement et personnel assimilé	57,0
- Médecine et santé	72,7
- Travail administratif	74,0
- Travailleuses et travailleurs spécialisés dans la vente	34,1
- Services	47,8
- Agriculture, pêches, forêts et mines	10,8 [1]
- Travailleuses et travailleurs industriels(les) de la transformation et usineuses	8,2 [1]
- Fabrication, montage et réparation de produits finis	28,7
- Bâtiment, transport, manutention	0,8
- Travailleuses non classées ailleurs	*
- Travailleuses inexpérimentées	*

Source: Statistique Canada, Division de l'enquête sur la population, moyennes annuelles 1980, données non publiées dans Messier Suzanne, Chiffres en main, 1981.

1. Moyenne pondérée à partir des données disponibles dans Messier Suzanne, Chiffres en main, 1981, tableau 1104.

* Données non disponibles.

Tableau 5 - Répartition des femmes parmi les occupations
Recensement 1981 (Québec)

	Répartition	Subdivision
Main-d'oeuvre féminine totale (1 211 205)	100%	
- Direction et administration	5,0%	
- Sciences naturelles, pures, sociales et artistes	5,0%	
- Enseignement et personnel assimilé	7,0%	
- Médecine et santé	8,8%	
incluant:		
. médecins, dentistes et spécialistes		5,7%
. infirmières autorisées diplômées		35,3%
. infirmières auxiliaires et aides infirmières		31,4%
. autre personnel de la santé		27,6%
total		(100%)
- Travail administratif	74,0%	
incluant:		
. sténographes et dactylographes		33,1%
. caissières		13,4%
. teneuses de livres, commis en comptabilité		22,4%
. opératrices de machine de bureau et mécanographie		3,5%
. réceptionniste, hôtesses d'accueil		9,6%
. autres employées de bureau		18,0%
total		(100%)
- Travailleuses et travailleurs spécialisés dans la vente	7,6%	

Tableau 5 (suite)

- Services	13,7%	
incluant:		
. bonnes à tout faire, domestiques		5,8%
. coiffeuses		8,3%
. travailleuses spécialisées dans les soins aux enfants		5,9%
. travailleuses dans la préparation des aliments et boissons		50,4%
. autres travailleuses spécialisées dans les services		29,6%
total		(100%)
- Agriculture, pêches, forêts et mines	1,2%	
- Travailleuses et travailleurs industriels(les) de transformation et usineures	2,6%	
- Fabrication, montage et réparation de produits finis	7,8%	
incluant:		
. travailleuses et couturières		57,7%
. autres		42,3%
total		(100%)
- Bâtiment, transport, manutention	2,3%	
- Travailleuses non classées ailleurs	0,2%	
- Travailleuses inexpérimentées	3,8%	

Source: Conseil du statut de la femme, compilation spéciale du recensement canadien, 1981.

D'une part, on spécialise la production domestique et, d'autre part, on intègre les femmes à l'économie marchande en rapport à leur spécialisation dans la famille. Elles sont mères et conjointes; dans l'économie marchande, elles ont des emplois de "service", d'aides au supérieur masculin, des emplois liés plus directement aux besoins finaux de consommation familiale (aliments et boissons, couturières, tailleuses, soins d'enfants). Le travail marchand est pour la femme le pendant de la production domestique. La coupure des lieux de production n'a pas entraîné, à ce jour, une coupure dans le type de production.

3.5 Conclusion

Les lieux de production non familiaux ne sont pas synonymes d'intégration des femmes dans des rapports égalitaires. Le marché formel du travail, comme le travail au noir, peut permettre aux femmes d'acquérir une certaine autonomie financière. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, cette autonomie n'a pas entraîné de fait de meilleurs rapports hommes-femmes.

La production des biens et services par le bénévolat, le travail au noir et le travail marchand officiel, concourt au développement économique. Toutefois, nous ne pouvons toujours parler de bien-être collectif puisque, d'une part, certains biens et services produits comportent des effets négatifs et que, d'autre part, les rapports inégalitaires qui existent entre les hommes et les femmes au sein des trois catégories développées dans ce chapitre, nous font voir le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour satisfaire nos revendications.

Au chapitre deux, nous avons reconnu que le rôle traditionnel de mère-épouse concourt à la non-reconnaissance ou faible reconnaissance du travail des femmes. Cette constatation est toujours valide dans les lieux de production hors familiaux. Nous devons toutefois y ajouter que beaucoup de femmes quittent la résidence familiale pour combler les mêmes fonctions à l'extérieur mais, cette fois, elles sont payées. Toutefois, la rémunération n'est pas suffisante pour parler de rapports égalitaires. En ce sens, les solutions à apporter pour parcourir (le plus vite possible) le long chemin jusqu'à la reconnaissance de la production sociale doivent englober les deux espaces de production.

Mais avant d'aborder des solutions, nous allons analyser non plus seulement ces lieux de production générés par le système capitaliste, mais aussi les difficultés vécues par les femmes dans les transitions entre ces deux espaces.

CHAPITRE 4

LA DIVISION DU TRAVAIL SELON LE SEXE ET LES DIFFICULTES DE PASSAGE D'UNE SPHERE A L'AUTRE

4.1 Introduction

Dans les deux chapitres précédents, une certaine dichotomie a été effectuée puisque les activités productives des femmes ont été identifiées mais non reliées entre elles. La coupure entre le travail ménager et le travail rémunéré sur le marché n'est pourtant pas aussi nette et précise.

La division selon le sexe a entraîné un rapport spécifique des femmes au travail, puisque le rôle de mère-épouse, assigné socialement à toutes les femmes, induit la difficulté pour celles-ci de s'intégrer au marché du travail de façon identique aux hommes. Toutefois, il n'est nullement question ici d'emprunter les valeurs masculines pour répondre aux aspirations des femmes. Nous voulons plutôt analyser ce en quoi la division selon le sexe crée des obstacles aux femmes qui "choisissent" leur mode d'intervention dans la production sociale.

Nous avons à tenir compte de deux dimensions lorsqu'on aborde le passage de la sphère marchande à la sphère domestique (ou vice-versa). D'une part, lorsque les femmes s'intègrent au marché du travail, elles ne sont pas pour autant délivrées du travail domestique car elles doivent souvent cumuler les deux activités. D'autre part, en plus d'hériter de la double tâche lors du travail marchand, la femme peut se retrouver pendant une certaine période, en retrait de la sphère marchande pour s'occuper à plein temps de la production domestique.

L'organisation du travail est basée historiquement sur une réalité masculine. Les femmes doivent, soit se plier à cette organisation, soit exiger que le marché du travail ne soit pas séparé de l'ensemble de la production sociale. Ce n'est pas tout de reconnaître la contribution des femmes au développement économique, il faut aussi éliminer les obstacles à la pleine réalisation de leurs aspirations.

4.2 Cumul des deux activités

4.2.1 Effets de ce cumul

Le cumul de ces activités ou, sous son terme le plus usuel, la double journée de travail est une réalité fort connue des femmes. Selon une étude de Vanek de 1980 (Vandelac, document 6, 1983), les femmes à la maison consacrent 56 heures par semaine au travail domestique. Quand elles sont salariées, elles effectuent une somme globale de 71 heures de travail domestique et salarié, et si en plus elles ont de jeunes enfants, 80 heures de travail.

Le travail salarié permet d'acheter plus de biens et services, incluant de meilleurs équipements et aussi d'avoir davantage recours à des femmes de ménage. Donc, nous nous attendons à une réduction du temps de travail ménager pour les femmes au travail. Les données du tableau 6 et celles de Vanek concourent en ce sens. Diane Bélisle (document 4, 1983) nous fait part toutefois que cette hypothèse de réduction du temps de travail ménager ne reçoit pas l'accord de toutes(s) les recherchistes en ce domaine. "Par contre, les auteurs(es) s'accordent pour exclure comme facteur explicatif une hausse éventuelle de la contribution du mari lorsque l'épouse a un emploi – apparemment, son aide reste invariable ou, pire, diminue quand le fardeau se fait plus lourd" (Ibid., p. 39).

Citons à cet effet deux études recensées dans l'ouvrage de Vandelac (document 6, 1983, p. 73-74). "D'après l'étude de Robinson, les femmes consacraient 2½ heures de moins en travail domestique en 1975 qu'en 1965. Quant aux hommes, ils passeraient encore moins de temps proportionnellement en 1975 aux tâches domestiques qu'en 1965. L'analyse de Stafford et Duncan (1977), portant sur les mêmes données de 1975, précise que les hommes partagent très peu le travail domestique, même si leur femme a un revenu élevé et même si le couple a de jeunes enfants".

Tableau 6 - Activités de la mère selon son statut professionnel et le nombre d'enfants (pendant une journée ordinaire)

	1 ou 2 enfants		3 ou 4 enfants		5 et plus	
	Femmes actives	Femmes au foyer	Femmes actives	Femmes au foyer	Femmes actives	Femmes au foyer
Travail ménager	3,5	8,2	5,4	10,3	5,0	10,7
Travail professionnel	7,1		6,7		5,8	
Total	10,6	8,2	12,1	10,3	10,8	10,7

Source: Riandey, 1978, p. 179 dans Bélisle, Diane, p. 41.

Ce travail ménager s'ajoute au travail rémunéré qui n'est pas lui non plus sans problème pour la femme. Durant sa journée de travail marchand, la coupure émotive n'est pas automatique. Le principe de chaque chose en son temps et chaque chose à sa place est fictif. L'inquiétude face à la garde et au bien-être des enfants, au souper qu'il faut préparer, ainsi que le temps nécessaire pour les visites médicales sont des éléments non négligeables du cumul des activités. La culpabilité est un terme bien connu des mères au travail.

La garde des enfants se révèle souvent problématique. En plus des coûts élevés de la garde, la femme doit s'assurer de l'horaire et des disponibilités de garderie ou gardiennes en fonction de l'âge des enfants. Un enfant à l'école ou un enfant d'un an n'exigera pas les mêmes soins et la même surveillance. De plus, l'horaire de travail ne correspond pas toujours aux horaires des garderies.

Lors des journées de maladie de l'enfant, les garderies peuvent le refuser pour éviter tout risque de contamination. La mère doit donc rester à la maison pour s'occuper de l'enfant (ou le père!) ou trouver une gardienne pour ces journées. En outre, comme les congés scolaires ne concordent pas avec les congés de travail, il faut trouver un palliatif à ces journées "libres" des enfants. Combien de téléphones, de déplacements sont-ils nécessaires pour assurer la garde des enfants?

Prendre des vacances, mais des vraies vacances sans travail ménager exige la garde des enfants s'il y a lieu (ou si elle le désire) et un revenu suffisant pour s'acheter tous les services produits dans la maison. Ce n'est pas toutes les femmes qui peuvent s'offrir ce "luxe".

Les activités dans ces deux sphères sont souvent reliées: la serveuse qui sert son conjoint et ses enfants à la maison, l'infirmière qui soigne et qui console ses enfants, la professeure de niveau élémentaire qui aide ses enfants à faire leurs devoirs, etc. Bref, il s'agit de femmes dont le travail rémunéré est lié à la production-reproduction de la force de travail.

Pour ces dernières, séparer les deux lieux de production est encore plus problématique et même pour certaines, la différence se situe presque exclusivement au niveau monétaire (les domestiques).

Pour les femmes, le droit d'accès à un travail rémunéré de leur choix est une revendication nécessaire mais non suffisante. Il implique en sus un meilleur aménagement de ces deux activités pour éliminer autant que possible la division du travail selon le sexe.

4.2.2 L'aménagement

Il existe des moyens qui permettent d'arriver à un meilleur aménagement de l'activité des femmes, leur donnant ainsi l'occasion d'augmenter et de jouir pleinement de leur temps libre. Une des conditions qui nous vient le plus rapidement à l'esprit, c'est le partage des tâches domestiques.

Le partage des tâches exige une négociation quotidienne et privée, ce qui n'est pas suffisant pour assurer en soi un meilleur aménagement des activités. Répéter à chaque jour à son conjoint ou à ses enfants de vous aider dans le travail ménager devient à la longue aussi assommant que de le faire soi-même. Mais, sans renier (au contraire) la nécessité du partage, d'autres mesures doivent s'y ajouter pour inciter et permettre le partage des tâches.

Récemment, le discours concernant la réduction des heures de travail pour tous prend beaucoup plus d'ampleur en raison de la crise économique que nous subissons. Cette proposition peut faciliter le partage des tâches domestiques, mais ne le rend pas opérant automatiquement. Il faut bien voir que ces revendications sont liées avant tout à la nécessité de partager les emplois disponibles en période de crise et ne sont pas présentées, sauf par les femmes salariées, comme un moyen d'amener les hommes à participer à la production domestique. Tout au plus, la réduction du temps de travail est-elle une condition objective pour améliorer le cumul des deux activités des femmes. D'ailleurs, ces femmes et les employeurs l'ont compris puisque ce sont les femmes qui ont la majorité des emplois à temps partiel.

Les services collectifs sont prioritaires pour ces femmes travailleuses, spécialement pour les responsables de famille monoparentale qui ne peuvent partager le travail domestique. Les femmes répètent sans cesse que les services de garde au Québec sont insuffisants et dispendieux. La preuve n'est plus à faire que ces services sont essentiels. D'autres services collectifs pourraient aussi réduire le travail domestique, par exemple, les buanderies et les cantines.

Les congés parentaux au moment de la grossesse et pour la garde de l'enfant en bas âge, les journées de maladies, sont nécessaires à un meilleur aménagement en autant que les deux conditions suivantes soient satisfaites:

- Les congés parentaux sont assurés aux femmes et aux hommes (excluant la maternité évidemment).

- Ces mesures ne doivent pas créer des attitudes discriminatoires contre les travailleuses(eurs) ayant des responsabilités familiales.

Les services d'aide familiale peuvent satisfaire à des besoins particuliers des parents lors de difficultés passagères (maladie de la mère ou de l'enfant, retour de grossesse, etc.) ou parce que les conditions familiales (nombre d'enfants, personne handicapée) rendent très difficile la participation au marché du travail. Ces services doivent être accessibles aussi aux familles à bas revenu.

4.2.3 La face cachée de la réorganisation du marché du travail

L'aménagement du temps de travail peut faciliter,d'une part,le partage des tâches domestiques et, d'autre part, permettre à la femme d'avoir accès à la société de loisir et de travail rémunéré. Ceci exige toutefois que le modèle masculin de gestion d'une carrière soit remis en cause.

Une réorganisation axée principalement sur le principe de la femme responsable de la production domestique conserve la division du travail selon le sexe. Ceci revient à dire que les femmes ne peuvent se plier à l'organisation masculine du marché du travail. On lui permet à ce moment d'accéder au marché du travail tout en lui conservant son rôle premier de mère-épouse.

En réalité, les revendications sur l'aménagement nous confinent encore à la maison à moins que... le modèle masculin ne soit plus l'unique solution à notre indépendance et à notre autonomie financière. En ce sens, la réorganisation du marché du travail implique la mise en place de conditions pour intégrer les hommes dans la sphère domestique.

Les congés parentaux de même que la réduction du temps de travail doivent être accessibles aux hommes. Des mesures spécifiques à la population féminine, surtout lorsqu'elles entraînent des coûts, créent un milieu propice à la discrimination de la part des employeurs.

Toutefois, à partir du moment où l'ensemble de la société assume ces coûts et à partir du moment également ou les hommes bénéficient autant que les femmes d'un meilleur aménagement du temps de travail, les justifications à la discrimination disparaissent.

En fait, l'aménagement du temps de travail devrait signifier un nouveau modèle d'intégration au marché du travail pour l'ensemble de la population féminine et masculine, y incluant même les directeurs, gérants, médecins, etc. Les femmes doivent être vigilantes et empêcher que leurs revendications deviennent un simple aménagement de la division selon le sexe.

4.3 Transition entre les deux sphères

4.3.1 Les difficultés de la transition

Le cycle de vie active des femmes se différencie de celui des hommes. Certaines d'entre elles se sont retirées du marché du travail pour s'occuper à plein temps de la production domestique, d'autres se sont retirées partiellement. Le tableau 7 nous donne une image du taux "d'activité" des femmes québécoises en regard de celui des hommes. On constate d'abord que le taux "d'activité" des femmes diminue dans la catégorie d'âge de 25 à 34 ans tandis qu'il augmente pour les hommes. Deuxièmement, les données n'indiquent pas une réinsertion sur le marché du travail après les années de responsabilité familiale. Toutefois, ces années – entre 25 à 34 ans– correspondent à un taux d'activité à temps partiel plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Par contre, les données du tableau 7 ne concernent pas le cycle de vie active des femmes d'une même génération et nous laisse donc sur l'impression, qu'après la venue des enfants, les femmes ne réintègrent pas le marché du travail. Henripin et Lapierre-Adamcyk (1974, p. 71), nous résument le cycle de vie active des Québécoises; "la grande majorité travaille avant leur mariage; dès qu'elles se marient, une majorité d'entre elles restent à la maison; la venue du premier enfant en incite plusieurs autres à quitter le monde du travail, mais une fraction de plus en plus forte y revient ou y reviendra lorsque les obligations familiales seront moins exigeantes".

Tableau 7 - Taux d'activité des femmes et des hommes selon l'âge et le type d'emploi, Québec 1982

	Taux d'activité	Temps plein %	Temps partiel %
Femmes			
15-19	38,7	73,2	26,8
20-24	70,9		
25-34	59,4	81,7	18,3
35-44	58,3		
45-54	48,1	78,2	21,8
55-64	26,6	80,6	19,4
65 et plus	4,1	61,5	38,5
Total	(45,9)	(78,6)	(21,4)
Hommes			
15-19	43,4	77,2	22,8
20-24	80,7		
25-34	91,9	98,1	1,9
35-44	93,3		
45-54	89,2	98,5	1,5
55-64	69,2	97,6	2,4
65 et plus	11,1	76,0	24,0
Total	(74,2)	(93,9)	(6,1)

Source: Messier, Suzanne. Chiffres en main, mises à jour, janvier 1983, moyennes annuelles.

D'ailleurs, les taux "d'activité" des femmes des catégories d'âge de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans ont plus que doublé depuis 1941[1]. De 27,5%, 18,3% et 14,2% pour ces groupes d'âge, les taux "d'activité" sont passés à 59,4%, 58,3% et 48,1% respectivement en 1982.

Pour celles qui, après quelques années, vivent une réinsertion sur le marché du travail, ce nouveau cycle de vie active ne se fait pas sans heurt. En plus du revenu, ce retrait de la force de travail fait perdre des droits liés à la rémunération (assurance sociale, ancienneté, sécurité d'emploi, etc.).

La femme ne bénéficie plus de protection, en cas d'accident de travail et de maladie, ni d'assurance-chômage durant la période de recherche d'emploi. Seul le Régime des rentes du Québec a réaménagé son programme de façon à tenir compte du retrait des femmes. Depuis 1977, ce régime soustrait du calcul de la rente les années de gains nuls ou faibles passées auprès d'enfants de moins de sept ans. Toutefois, un long retrait et, par conséquent, les plus faibles gains lors du retour (perte d'expérience) lui donnent une situation d'infériorité.

La perte d'expérience durant le retrait a plusieurs incidences:

- revenu éventuel plus faible, car moins d'ancienneté;
- possibilité de désuétude de la formation à cause de la technologie;
- perte d'information sur le fonctionnement du marché du travail;
- perte de confiance face à ses aptitudes.

La conséquence majeure de ce retrait est la perte d'autonomie financière. Pour assurer sa subsistance, la femme devient dépendante du conjoint ou de l'Etat. En plus d'enlever tout pouvoir de négociation, cette dépendance lui confère un rôle de femme au foyer (voulu ou subi) à plein temps.

---

1. Messier, Suzanne. Chiffres en main, tableau 1702.

Retourner sur le marché du travail veut aussi dire que la femme se retrouve avec la situation décrite dans la section précédente. Il vaut mieux y penser deux fois! Elle doit de plus calculer son apport net à la famille. Si son revenu espéré est faible, l'incitation à y pénétrer dépendra du coût de garde, s'il y a lieu, des coûts de transport pour le travail, de la perte d'exemption de personne mariée, des dépenses supplémentaires comme l'habillement et des repas et, finalement, du coût des biens achetés pour remplacer ceux produits gratuitement par le travail domestique.

Cette situation exige plusieurs correctifs incluant ceux qui permettront à la femme d'acquérir un meilleur aménagement lors de sa participation au marché du travail. Les solutions pour en arriver à transition plus "douce" entre la maison et le marché du travail sont de deux ordres; permettre aux femmes une réinsertion plus juste et inciter les hommes à partager cette responsabilité du retrait.

4.3.2 Comment réaliser une transition "douce"

La formation et le recyclage jouent un rôle d'importance pour permettre et faciliter la transition. Ceci exige toutefois une bonne orientation professionnelle, des ressources suffisantes pour répondre à la demande et des mesures financières adéquates pour la femme.

De son côté, l'orientation professionnelle doit remplir deux objectifs pour que cette formation n'aboutisse pas à un cul-de-sac. Il faut éviter d'orienter les femmes dans les secteurs où les perspectives d'emploi sont déficientes, ainsi que dans les ghettos d'emploi féminins. Un retour sur le marché du travail est un investissement à long terme et ce long-terme ne doit pas jouer au détriment des femmes. Une formation n'est pas un cumul de cours "culturel", mais un ensemble cohérent pour accéder au marché du travail et y demeurer pendant plusieurs années.

D'ailleurs, les données publiées par le ministère de l'Education (1983) confirment cette appréhension. Près de 74% des inscriptions des femmes à l'éducation des adultes se rattachent à une formation socio-culturelle (niveau secondaire), soit générale ou soit d'éducation populaire. Le taux de féminisation est de 78,0% dans les cours d'éducation populaire, alors qu'il n'est seulement que de 23,7% dans le type de formation socio-économique, professionnelle à temps plein. Au niveau de la formation professionnelle (niveau secondaire), 57,4% des étudiantes à temps plein sont inscrites en administration et commerce, suivi de 14,6% des étudiantes dans l'alimentation et l'hébergement. Ces deux techniques regroupent aussi la plus grande proportion des étudiantes à temps partiel, soit 69.9% et 6,1% respectivement.

Parmi les étudiantes à temps plein, 4,2% se trouvent dans les métiers traditionnels, incluant la construction, l'électronique, l'entretien et la fabrication mécanique, l'équipement motorisé et la métallurgie, alors que ces orientations attirent 77,6% des étudiants à temps plein. Ces données justifient une intervention plus "agressive" que celle pratiquée actuellement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. "Il faut souligner que l'intention n'était pas d'inciter les femmes à s'orienter vers les professions non traditionnelles, mais de leur en favoriser l'accès si cela correspondait à leurs aspirations" (Latour, 1982). Monsieur Latour parlait ainsi de la politique sur l'emploi des femmes, politique créée en 1977 et intégrée depuis au Programme national de formation.

Ce temps de formation demande des ressources financières pour assumer les coûts afférents (frais de scolarité, transports, matériels, garde des enfants, repas), ainsi qu'un revenu de subsistance ou de remplacement. Trois programmes sont offerts aux femmes: assurance-chômage, allocation de formation professionnelle et prêts et bourses aux étudiantes(s).

l'assurance-chômage et l'allocation professionnelle sont versées aux personnes qui suivent des cours de formation professionnelle reconnue par Emploi et Immigration Canada. Les prestations d'assurance-chômage sont disponibles seulement pour celles qui remplissent les conditions d'admissibilité à ce programme. Lors d'un retrait prolongé (de plus d'un an), la femme ne peut accéder à cette aide. Toutefois, ces prestations ont un avantage par rapport aux autres programmes d'aide, en ce sens que le revenu familial n'est pas pris en considération. Les montants versés par l'allocation professionnelle dépendent du revenu des autres membres de la famille et sont très faibles: seulement 25 $ par semaine pour la femme qui a un conjoint en emploi, 120 $ par semaine si elle est seule avec trois enfants. Il n'est pas nécessaire de comparer avec les seuils de pauvreté pour s'apercevoir que les revenus offerts à ces femmes sont insuffisants!

Le service de prêts et bourses aux étudiantes(s) du gouvernement du Québec fournit une aide financière aux femmes qui accèdent à des études collégiales et universitaires à temps plein dans l'enseignement régulier. Les adultes qui ont quitté le système scolaire depuis dix ans peuvent, dans certains cas, avoir accès au régime de prêts et bourses, en autant qu'elles retournent aux études à temps plein après une première interruption ou une première orientation.

L'aide accordée est plus élevée que l'allocation professionnelle mais, tout comme cette dernière, le revenu du conjoint est une variable importante dans la détermination des besoins financiers. Alors que seulement une partie des revenus de travail des membres de la famille est prise en compte lors du calcul de l'aide, les pensions alimentaires et l'aide sociale sont calculées à 100%.

Cette aide est versée sous forme de prêt et bourse, ce qui veut dire que l'endettement est la conséquence directe de la formation. De plus, il est nécessaire d'avoir certaines économies puisque les versements sont faits après le début de l'année scolaire ou d'être disposée à supporter des frais de crédit sur un emprunt. Pour une femme bénéficiaire d'aide sociale, il est impossible d'épargner ou d'emprunter, et donc d'accéder à des études supérieures.

Les années d'expérience sont perdues à jamais pour ces femmes au foyer. Pourtant, le bénévolat et le cadre domestique sont des milieux d'apprentissage et de travail. Ces expériences devraient être prises en compte dans l'évaluation du dossier d'une travailleuse. Ainsi, celle-ci pourrait réintégrer le marché du travail à une plus juste valeur. La reconnaissance des acquis permettrait aux femmes de minimiser les pertes salariales occasionnées par le retrait et d'augmenter ainsi leur chance d'obtenir un emploi.

La formation, l'aide financière, la reconnaissance des acquis sont des facteurs essentiels pour permettre une meilleure transition. Sans être l'apanage des femmes qui retournent sur le marché du travail, les programmes d'accès à l'égalité pourraient fournir une aide tangible à leur intégration. "Un programme d'action positive s'adresse aux personnes (employeurs, travailleurs, syndiqués, au public en général) qui veulent s'assurer que l'application d'un principe d'égalité des chances donne des résultats concrets"[1]. Pour certaines et certains, l'égalité en emploi doit empêcher la discrimination; pour d'autres, c'est l'application d'une discrimination positive envers les minorités, incluant les femmes.

---

1. Ontario Ministry of Labour, Affirmative Action, Consulting service, Ontario Women's Bureau, August 1977, cité par Lynn Palmer, "Problématique", 1982, p. 170.

4.4 La division du travail selon le sexe et la remise en cause des rapports hommes-femmes

Afin de contrer efficacement la division du travail selon le sexe, les solutions avancées doivent s'attaquer à cette division, autant entre les sphères marchande et non marchande que dans chacune des sphères elles-mêmes.

C'est, en quelque sorte, la mise en place de conditions objectives pour une remise en cause des rapports hommes-femmes. Mais nous savons que la division selon le sexe est la toile de fond des problèmes soulevés tout au long de ce travail et qu'elle reste toujours incrustée très profondément dans les moeurs, les valeurs et les habitudes.

Les difficultés de transition ne sont que le reflet des rapports hommes-femmes. Le lien biunivoque qui lie ces deux réalités nous oblige finalement à lutter sur ces deux fronts. Ce chapitre vise à mettre en lumière les lacunes de la transition, de façon à nous permettre de revendiquer de meilleures conditions. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'importance de nos revendications à l'intérieur de la structure actuelle, ni non plus surestimer l'impact des réformes proposées.

C'est aux femmes à décider de leurs formes d'intervention. En conséquence, puisque ce sont les femmes qui décident, nous avons jugé à propos de remettre en surface le dilemme posé précédemment. C'est-à-dire, est-ce plus efficace d'agir directement sur le marché du travail pour corriger la discrimination selon le sexe, ou est-il nécessaire de remettre d'abord en question les rapports d'appropriation entre les hommes et les femmes. Rien n'empêche que ces luttes se fassent de front, en parallèle, par des groupes différents. Il suffit de mentionner qu'elles sont essentielles à une remise en cause des valeurs masculines du marché "formel" du travail.

Fait à remarquer dans ce texte, nous avons opposé deux modèles traditionnels: la femme à la maison, l'homme au travail, et ceci dans sa forme la plus visible: le travail ménager pour la femme, salarié pour l'homme. Dans les deux chapitres précédents, nous avons discuté des autres formes de travail à l'intérieur des sphères familiale et non familiale, en ne tenant pas compte de toutes les autres dimensions. Même si, par exemple, nous n'avons pas discuté des problèmes de transition vécus par la femme collaboratrice au niveau de son travail domestique et son travail au sein de l'entreprise, ou des problèmes de la travailleuse au noir effectuant du bénévolat, les principaux éléments d'une remise en cause des rapports hommes-femmes sont déjà présents dans le rapport travail domestique-travail salarié. A notre avis, ce chapitre résume au contraire les différences inexplicables, dans le temps et dans l'espace, des modèles de vie masculin et féminin.

CHAPITRE 5

LES FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE L'INSECURITE ECONOMIQUE

5.1 Introduction

Il est devenu monnaie courante de parler de la crise économique, comme on parle de la température. Pour chacun et chacune de nous, la situation actuelle de stagflation (récession et inflation) modifie notre quotidien. Les prix et les taux d'intérêt fluctuent sans cesse, le chômage augmente, les bénéficiaires de transferts gouvernementaux sont à la merci des décisions politiques, la sécurité d'emploi est un terme en voie de disparition, et ce, en raison des fermetures d'usines et des coupures dans les services gouvernementaux, etc.

Si les interprétations et les analyses sont nombreuses, les moyens pour en sortir, eux, semblent limités. Les discours dominants (avec leurs experts) nous enlisent dans une analyse productiviste, ce qui ne correspond pas au vécu de bien des citoyennes. Teintés "d'objectivité" et de "scientificité", ces discours prennent les femmes au piège. La raison est fort simple, notre concept de production sociale englobe une réalité que les analyses économiques ne peuvent pas résoudre de par leur propre concept de la production. Etant donné que la vision de l'insécurité économique des "experts" et la réalité quotidienne des femmes divergent, il s'en suit que notre analyse se détache du discours "scientifique" traditionnel.

Il n'en demeure pas moins que les solutions proposées par les différents courants de pensée seront discutées ici, pour permettre aux femmes d'avoir une vision plus claire des alternatives qui leur sont offertes. Les femmes vivent l'insécurité économique, non seulement à cause des changements économiques comme tels mais à cause aussi des changements sociaux qui affectent les modes de vie familiaux. Nous avons donc choisi de situer d'abord les femmes dans leur environnement socio-économique avant d'avancer les discours des "experts" en économique.

5.2 Les changements sociaux

5.2.1 Les modes de vie familiaux

Pour beaucoup de femmes, la sécurité économique dépend de la présence du conjoint. Lors d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, leur niveau de vie se modifie. Certaines transfèrent leur dépendance financière du mari à l'Etat, d'autres se retrouvent sur le marché du travail avec des gains moyens inférieurs aux hommes ou vivent d'assurances et de pensions alimentaires.

Les changements dans les modes de vie familiaux se visualisent principalement par le taux de croissance des familles monoparentales et des unions de fait. "Aussi bien au Canada qu'au Québec, le nombre de familles monoparentales croît beaucoup plus rapidement que le total des familles. En 25 ans, de 1956 à 1981, elles ont augmenté deux fois plus vite (143%) que l'ensemble des familles" (David-McNeil et Morin-Fortier, 1983, p. 27).

Le nombre de femmes responsables de famille monoparentale a aussi augmenté (Ibid., p. 30). Alors qu'en 1961 elles représentaient 75,9% du total des familles monoparentales au Québec, cette part s'élève à 83,5% en 1976. Durant cette même période, des changements sont intervenus dans la composition des familles monoparentales selon l'état civil. Les veuves(fs) sont passées(és) de 70,6% à 49,0%, les séparées(és) et divorcées(és) de 27,7% à 43,6% et les mères célibataires de 1,7 à 7,6%.

Le taux de participation à la main-d'oeuvre des conjointes et des femmes responsables de famille monoparentale est quasi identique. En 1982[1], au Québec, 45,9% des mères sans conjoint sont "actives"

1. Messier, Suzanne. Chiffres en main, mises à jour, janvier 1983.

et 45,7% des conjointes. Les familles monoparentales vivent en majorité sous le seuil de pauvreté. C'est l'accès au marché du travail qui permet à ces femmes d'échapper à la pauvreté.

Dans le premier quintile[1] de revenu (donc pour 20% de cette population), les familles monoparentales reçoivent 85,9%[2] de leur revenu des transferts gouvernementaux, 69,7% provenant de l'aide sociale et les suppléments de revenu provinciaux. En 1979, la totalité du revenu moyen de l'ensemble des familles monoparentales dirigées par une femme était de 13 552 $; pour l'ensemble des familles monoparentales incluant les hommes, 14 474 $; et, pour les familles époux-épouses, 23 967 $.

La présence d'un conjoint salarié permet aux femmes de bénéficier d'un niveau de vie plus élevé. Par contre, leur dépendance financière leur procure peu de sécurité quant aux risques de décès, d'invalidité du conjoint, de divorce ou de séparation.

5.2.2 Prospectives

Rien ne laisse supposer que le mouvement observé dans les modes de vie familiaux durant la dernière décennie sera renversé. Même s'il en était ainsi, la sécurité financière des femmes ne sera pas assurée. Le mariage n'est pas une police d'assurance contre la pauvreté. Les femmes sont pauvres aussi à l'intérieur de la famille, ce qui explique que, suite à la dissolution de la famille pour une raison ou pour une autre, plusieurs auront à connaître cet état de vie.

---

1. Les quintiles de population s'obtiennent en ordonnant les unités de population par ordre croissant de revenu et en partageant la population ainsi ordonnée en cinq parties égales comprenant le même nombre d'unités de population.

2. Bureau de la statistique du Québec, Mesure du revenu des Québécois et de sa répartition, 1971-1979, tirage limité, tableaus 52 et 81.

Dans notre société, on a coutume de vouloir corriger les inégalités de revenu par des transferts et la fiscalité. Pourtant, ces mesures ne prennent pas en compte l'inégalité de revenu à l'intérieur du ménage. La femme dont le conjoint retire un revenu élevé n'est pas assurée d'un revenu autonome pour elle-même. Certaines et certains peuvent rétorquer que ses "chances" sont meilleures. Un rang social implique la connaissance de personnes influentes, une formation plus facile à acquérir, de meilleures polices d'assurance, des pensions alimentaires, etc. Toutefois, ce n'est que la moitié de l'histoire. En raison du revenu élevé du mari, cette femme peut difficilement demander de l'aide gouvernementale après la dissolution du mariage. Si son conjoint refuse de payer, qui la fera vivre en attendant son procès? Si son conjoint modifie son testament en sa défaveur, que peut-elle faire? Si... Il peut arriver que l'on envie cette femme à cause du revenu élevé de son mari mais ceci ne change rien à sa dépendance financière et ne la rend pas autonome pour autant.

Les modes de vie familiaux sont aussi en évolution. La famille nucléaire n'est plus perçue comme le seul choix. Le nombre plus élevé de mères célibataires en est la manifestation la plus voyante. Les unions de fait, les couples homosexuels, les familles multiparentales, la co-parentalité sont des manifestations d'un changement dans le concept de famille.

Le vieillissement de la population québécoise risque de perturber notre retraite et de nécessiter des paiements de transfert inter-générationnels accrus. Le discours attaché à cette constatation est la baisse de la natalité. Les femmes sont fortement touchées par cette projection: premièrement, par leur espérance de vie plus élevée, deuxièmement en raison de leur faible protection dans les régimes de retraite et, finalement, dans leur vécu puisqu'elles sont les mères potentielles de la future génération.

L'autonomie financière des femmes ne peut se réaliser dans un système économique qui exclut les femmes. L'insécurité face à la famille se double d'une insécurité économique. Les perspectives sont peu réjouissantes. Voyons ce qu'il en est!

5.3 Les changements économiques

5.3.1 Le constat

Le taux de chômage ne cesse d'augmenter. Il est passé (David-McNeil et Morin-Fortier, 1983) de 2,0% au Québec en 1951 à 13,8% en 1982. Le taux de chômage moyen pour les femmes était de 14,0%, mais de beaucoup supérieur pour les 15-34 ans. Les différences dans les taux entre les femmes et les hommes ne sont pas si flagrantes. C'est plutôt leur présence dans la main-d'oeuvre ou hors de la main-d'oeuvre qui décrit le mieux la situation des femmes. Ce taux de participation était de 45,9% en moyenne, pour les femmes et de 74,2% pour les hommes.

Dans le document précédemment cité, David-McNeil et Morin-Fortier soulignent qu'en janvier 1983 le taux de chômage des hommes était supérieur à celui des femmes. Les auteures en concluent que: "La crise économique n'a pas de sexe. Elle touche indifféremment les travailleurs masculins et féminins" (Ibid., p. 68).

Cette constatation oublie que la définition du taux de chômage exclut les femmes au foyer et les personnes découragées qui se retirent du marché du travail. En plus, il ne faut pas oublier que ce sont les femmes qui ont presque 70% des emplois à temps partiel. Travail à temps partiel ou chômage à temps partiel, la différence dépasse la pure sémantique!

A cette constatation, nous pouvons ajouter le taux plus faible de syndicalisation chez les femmes et le fait qu'elles connaissent toujours des salaires inférieurs aux hommes, situation qui risque de perdurer et même d'empirer au moment d'une crise sociale.

L'inflation gruge notre pouvoir d'achat. Nos dépenses de consommation courante telles le loyer, l'épicerie, la facture d'électricité, le transport, etc. grimpent sans cesse. Le taux d'inflation (indice des prix à la consommation) a augmenté fortement en 1974-1975, a diminué par la suite (mais non à son niveau antérieur) pour augmenter de plus belle en 1980. Cet accroissement a suscité des réactions politiques par les autorités québécoises et canadiennes. Le gouvernement fédéral va de l'avant avec sa politique de restriction des hausses de revenu à 6 et 5%; le Québec de son côté va même jusqu'à couper les salaires de ses employées(és).

Pour les femmes qui ne sont pas syndiquées, nous pouvons nous attendre à une détériorisation encore plus grande. Le salaire minimum n'a pas été indexé depuis le 1er octobre 1981 (4 $/heure) et, de plus, les femmes qui vivent principalement des paiements de transfert sont sujettes aux aléas des politiques anti-inflationnistes. La rémunération réelle (Conférences socio-économiques, 1982, p. 57) moyenne au Québec a diminué, depuis 1977, de 153,28 $ par semaine à 149,18 $ en 1981. Si nous prenons en considération les plus faibles gains des femmes, cette baisse de rémunération réelle n'est pas sans créer une forte insécurité financière.

La microtechnologie s'immisce de plus en plus dans notre réalité quotidienne. Son développement n'est pas sans conséquence. Les femmes sont concentrées dans le secteur tertiaire, secteur qui sera touché par le monde des "puces". Déjà, nous pouvons voir les effets de

la machine à traitement de texte ainsi que ceux des ordinateurs qui perturbent les emplois existants dans les bureaux et les institutions financières. Les analystes se divisent en deux clans: les optimistes et les pessimistes. Pour certains, le développement technologique est le fer de lance d'une économie en croissance; pour d'autres, il signifie la perte d'emplois. Dans un scénario comme dans l'autre, plusieurs femmes subiront les modifications structurelles de notre économie. Un tel changement n'est pas sans laisser de trace et crée une insécurité face aux emplois actuels et aux perspectives de relocalisation.

Ce constat n'est pas complet pour comprendre la situation économique actuelle et future des femmes. Il suffit toutefois à nous donner une vision d'ensemble des problèmes auxquels elles font face. Les différentes approches, décrites ci-après, présentent les voies de solution de ces "experts" en économique.

5.3.2 Les différentes approches

Un découpage des différentes approches théoriques en économique est un exercice difficile à effectuer. D'une part, une ou un économiste peut être d'accord avec les grandes lignes d'une approche sans pour autant en épouser toutes les idées et, d'autre part, si les théoriciennes et théoriciens s'entendent assez bien sur les fondements de l'école monétariste et keynésienne, il en est autrement de l'école post-keynésienne.

Ce débat en soi exigerait une analyse plus poussée que celle développée dans cette section. Notre objectif est plus restreint. Nous avons démontré que les femmes sont, soit mises au rancart de l'économie marchande ou soit infériorisées dans cette économie à cause de leur rôle dans la famille. Il faut non pas seulement remettre en cause les consepts mais aussi les théories qui les utilisent. C'est dans cet ordre d'idée que nous avons jugé nécessaire de comprendre ces approches de nos "experts", puisque ces théories influencent les prises de position.

- Les monétaristes

Les fondements théoriques des monétaristes reposent sur la croyance que les agents économiques ont une bonne connaissance et une bonne information de la situation économique. Les agents choisissent la meilleure option en raison de leurs connaissances et des moyens à leur portée. Cet état de fait génère une logique interne que les agents poursuivent en toute "quiétude". Le résultat de ce comportement est la stabilité et l'équilibre de la structure économique.

Suite à ces hypothèses, il n'est pas surprenant de constater que, pour les monétaristes, les problèmes de l'économie actuelle se résument au fait que les interventions de l'Etat ont créé un déséquilibre dans les forces du marché.

L'économie laissée à elle-même connaît un taux naturel de chômage qui ne peut être affecté de manière permanente par des politiques fiscales et monétaires. Ce taux de chômage naturel est atteint lorsqu'il y a un équilibre sur le marché du travail, c'est-à-dire quand il n'y a ni demande ni offre excédentaire de travail sur l'ensemble du marché. Dans le cas d'une offre exédentaire - ce qui correspond à la situation actuelle- où le nombre de personnes désirant travailler dépasse celui des postes vacants, une baisse des salaires peut rétablir l'équilibre en autant que les agents ont une bonne anticipation du niveau des prix. Pour les tenants de ce courant, les politiques monétaires actuelles provoquent de mauvaises anticipations et éloignent l'économie de l'équilibre.

L'inflation est causée par la création excessive d'argent dans un futile effort pour réduire le chômage. Les gouvernements ont développé l'inflation en poursuivant un objectif de plein-emploi, prétexte aux déficits budgétaires, et en maintenant de faibles taux d'intérêt.

L'analyse des monétaristes les amène directement à remettre en cause l'intervention de l'Etat, puisqu'ils réfutent l'idée que le système puisse être lui-même générateur de ses déséquilibres et de ses crises. Dans la perspective actuelle, ceci signifie que l'Etat doit se retirer de toute intervention directe dans l'activité économique et que le seul élément externe du système, c'est-à-dire la monnaie, doit être contrôlé. La croissance de la monnaie doit être maintenue à un niveau inférieur au taux d'inflation, ce qui a pour effet immédiat d'augmenter temporairement les taux d'intérêt. Par contre, selon eux, les prix et les taux d'intérêt vont diminuer, à long terme.

Le retrait de l'intervention de l'Etat signifie le gel des politiques sociales, et même des coupures. Les monétaristes s'opposent à l'universalité des programmes et prônent plutôt une lutte à la pauvreté, par des mesures sélectives et un bon fonctionnement du système. Ils souhaitent aussi affaiblir le mouvement syndical, refuser au processus politique tout rôle dans le développement économique— que ce soit par la concertation ou les rapports de force— restreindre les fonctions législatives et de réglementation de l'Etat et, finalement, séparer les principaux agents de l'économie publique de l'Etat lui-même.

- Les keynésiens

Cette école dont le nom est emprunté à son fondateur, John Maynard Keynes, suppose que les individus agissent au mieux de leur connaissance et de façon rationnelle. Selon eux, les agents économiques n'ont pas cependant une connaissance parfaite de la situation et donc, le système économique ne parvient pas de lui-même à l'équilibre

unique et idéal. La crise résulte de l'information imparfaite, de l'incertitude et de la demande insuffisante. L'Etat doit corriger cette situation dans le but de prévenir les faillites des firmes industrielles et financières, afin d'éviter des niveaux élevés de chômage.

Les politiques macro-économiques prônées par ces adeptes sont nombreuses: faible variation du taux d'intérêt réel; subventions aux institutions financières en difficulté; taux préférentiels aux firmes moins compétitives dans le but de leur rendre accessible le crédit; déficits gouvernementaux afin de maintenir la demande et conserver ainsi le plein-emploi; et, finalement, transferts entre les groupes d'individus.

Ces politiques ont été celles de l'après-guerre, jusque dans les années soixante-six où la stagflation (chômage et inflation) fit son apparition dans les pays industrialisés. Cette nouvelle réalité rendait compte, selon certaines et certains, de l'échec de la théorie keynésienne. De nouveaux instruments semblent nécessaires pour juguler l'inflation et le chômage. Les post-keynésiens ne renient pas en soi les fondements théoriques de Keynes, mais y ajoutent une nouvelle dimension, l'économie de l'offre.

- Les post-keynésiens

Cette approche théorique se subdivise en deux courants de pensée. Le premier regroupe celles et ceux qui attribuent l'échec de la politique keynésienne à la très grande importance accordée à la demande au détriment de l'offre. L'autre courant, qui existait bien avant les années 1970, se situe plutôt dans une perspective historique, sociale et économique et cherche à découvrir les causes des crises. Elles et ils s'intéressent principalement à l'analyse de l'économie en déséquilibre.

Le premier courant

Représenté par des noms tels sydney Weintraub, Walter Gordon, John McCallum, Clarence Barber et, plus près de nous, Pierre Fortin, le premier courant rattache l'origine de l'inflation à une série de chocs du côté de l'offre. L'approvisionnement alimentaire, la crise du pétrole et les chocs causés par les pénuries des autres matières premières sur les marchés mondiaux ont crée une augmentation des prix.

Accompagnés d'une mauvaise utilisation des politiques gouvernementales pour contrôler l'ensemble de la demande, ces chocs sont les causes principales de la stagflation que nous vivons actuellement.

La politique américaine des prix du pétrole et la rigueur de la doctrine monétariste ont causé la stagflation aux Etats-Unis, stagflation transmise en grande partie dans l'économie canadienne. Cette politique a été sanctionnée par la Banque du Canada en restreignant la masse monétaire, ce qui entraîne des taux d'intérêts élevés et une sur-évaluation du prix du dollar canadien.

La hausse de l'inflation s'est répercutée sur les salaires et les prix, puisque les entreprises et les travailleuses(rs) ont cherché à protéger leur profit et leur pouvoir d'achat. L'effet immédiat en a été la hausse des coûts de production, entraînant ainsi une baisse de la productivité et une baisse des investissements. Cette école soutient que les entreprises et les travailleuses(eurs) ont développé une politique défensive qui n'a pas causé l'inflation mais qui a plutôt favorisé son maintien.

Selon eux, il est possible de résoudre la crise en combinant les politiques monétaires et fiscales, ainsi qu'en y ajoutant, si nécessaire, une politique de contrôle des revenus. La politique gouvernementale devrait être axée prioritairement sur la lutte au chômage. L'augmentation de l'offre monétaire serait privilégiée au détriment de la politique fiscale en vue d'éviter une remontée de la valeur du dollar canadien.

La lutte contre l'inflation doit se faire à partir de l'offre globale. Il faut réduire les coûts de production pour améliorer la productivité et augmenter les investissements. Cette action du côté de l'offre, entraîne un contrôle des revenus. A ce niveau, différents moyens sont proposés.

Les politiques économiques des adhérants de ce premier courant de pensée incluent: nationalisation; recherche et développement; meilleure formation de la main-d'oeuvre; des fusions d'entreprises dirigées par l'Etat; des politiques de revenu dans le but de lier salaires et productivité, les deux niveaux étant établis par l'Etat; l'augmentation du contrôle de l'Etat sur le crédit et sur les ressources; et, finalement, stimulation de la constitution de capital fixe approprié par des mesures fiscales ou des transferts.

Ce courant est en faveur d'une politique industrielle visant, par exemple, le développement des petites et moyennes entreprises. De façon générale, l'Etat devrait jouer un rôle plus actif et plus direct dans cette politique industrielle.

Le deuxième courant

Présenté dans ses grandes lignes par l'économiste britannique Joan Robinson, le deuxième courant origine de trois oeuvres: Michaël Kalechi pour l'explication de la relation entre les coûts et les

prix dans les économies capitalistes développées; John Maynard Keynes pour sa préoccupation quant aux anticipations de profits à long terme, et Karl Marx sur l'importance des luttes de classe.

Après la deuxième guerre mondiale, on assiste à une longue période d'expansion accompagnée de forts taux d'investissement et de profit. Cette période est marquée par le plein-emploi. Toutefois, la croissance du stock de capital physique est plus élevée que la croissance des profits, ce qui entraîne une diminution des taux globaux de profit sur le capital. De temps à autre, des percées technologiques et l'avènement de nouveaux produits amènent une augmentation des investissements. Ceci demeure par contre des situations d'exception. C'est la concentration des entreprises qui permet de repousser la crise de surproduction.

Les déficits budgétaires ont maintenu l'emploi à un niveau acceptable. Néanmoins, la surcapacité de production et l'augmentation des prix du pétrole ont mis fin à cette période de croissance. Au Canada, s'ajoutent à ces causes la faiblesse du secteur manufacturier et le contrôle des ressources naturelles par les multinationales.

En 1973-1974, la pénurie des matières premières fait croître les prix, provoquant une augmentation des revendications salariales ainsi qu'une hausse des coûts et des prix. Les mesures pour promouvoir les investissements par l'imposition et l'amortissement n'ont pas augmenté ces dernières, puisqu'il y avait une surcapacité de production et une incertitude face à la demande, en raison de la baisse du pouvoir d'achat.

Pour ceux qui souscrivent à ce courant, "c'est le succès même de la croissance industrielle qui a causé la stagnation et l'inflation" (Ingerman, 1982, p. 51). La crise provient de la nature de l'accumulation du capital et de l'inégalité dans la répartition du revenu.

Cette école de pensée rejette l'équilibre comme phénomène intrinsèque au système capitaliste. C'est la croissance elle-même qui crée les récessions. L'évolution de l'économie suit des cycles de prospérité et de déclin.

Cette gauche démocratique prône le plein-emploi pour permettre l'élaboration de politiques sensées, ainsi qu'une redistribution de revenus pour enrayer les disparités. Le plein-emploi va permettre d'augmenter les salaires et la production et, par la suite, les recettes gouvernementales. Cette entrée de fonds dans le budget de l'Etat pourra mieux financer les dépenses sociales. La spéculation doit être réduite en redirigeant l'épargne vers l'investissement, ce qui est un des moyens pour juguler l'inflation.

Il doit y avoir une meilleure planification de la production et de l'utilisation des ressources naturelles, une réglementation du commerce extérieur et un rôle direct de l'Etat dans les investissements. L'Etat devient l'intervenant privilégié au détriment du secteur privé.

5.4 Et pour nous les femmes!

Ces analyses sont loin du concept de production sociale élaboré au début de ce texte. La production domestique, le bénévolat,

le travail des collaboratrices, le travail au noir, etc. sont exclus de l'analyse, et pour cause! L'économie marchande est en crise! Mais le secteur non marchand permet-il de maintenir, d'accentuer ou de solutionner la crise?

Pour les conservateurs, il est clair que la production domestique gratuite, le bénévolat, le travail au noir sont nécessaires puisque cela réduit les dépenses de l'Etat et maintient une situation de concurrence sur le marché du travail. Pour la gauche démocratique, ceci est beaucoup moins clair. Le plein-emploi signifie-t-il de l'emploi rémunéré pour toutes les femmes au foyer ou un salaire au foyer?

Le déclenchement de la crise est lié à l'état des luttes sociales, quant à la sortie de crise, sa nature découlera elle aussi des luttes sociales et politiques (Dostaler, 1982, p. 62). Ces luttes sont-elles limitées aux classes sociales ou incluent-elles les classes de sexe? Le développement inclut-il, quant à lui, la reconnaissance de la famille comme lieu de production?

Toutes ces questions nous ramènent au même dilemme. Le discours économique exclut une large part du travail des femmes. Ce sont seulement les travailleuses rémunérées, actuelles et virtuelles, qui intéressent les théoriciennes et théoriciens. Et, même à ce niveau, l'analyse de l'intégration des femmes à l'appareil productif est mise de côté, de même que l'analyse du rôle de l'Etat dans la production et la reproduction de la force de travail.

Il est clair qu'en situation de stagflation, la condition des femmes n'est pas enviable: coupure des services sociaux tels les garderies, montée du travail à temps partiel, réductions salariales, non-

indexation du salaire minimum, factures plus élevées, retour à l'entraide communautaire et au bénévolat, politiques natalistes, réforme du Code du travail aux oubliettes, etc. La crise actuelle entraîne une détérioration des conditions de vie des femmes, comme celles de l'ensemble de la population travailleuse et démunie. La répercussion de la crise sur les femmes aurait avantage à être étudiée plus profondément, ainsi que le lien entre la production sociale et la structure du système économique.

CONCLUSION

La prise en main de notre réalité économique

Les femmes sont sans aucun doute une force économique insoupçonnée. Leur travail contribue au développement économique et au bien-être de la société. Toutefois, une bonne part de ce travail est sous-évaluée ou tout simplement "oubliée" dans les concepts traditionnels de production. Le langage des "experts" ne concorde pas avec la réalité que nous observons quotidiennement autour de nous.

Ce langage a été créé par les hommes selon un modèle déformé de la société. L'analyse effectuée dans ce texte nous permet d'y voir certains anachronismes:

1- La famille est un lieu de production non reconnue dans le système capitaliste et les femmes ont un rôle primordial dans cette production familiale. Par conséquent, la contribution des femmes dans ce lieu est peu ou nullement reconnue;

2- Le travail lié aux besoins privés familiaux étant souvent entaché de gratuité, en raison du travail de la femme à la maison, ce travail est sous-évalué même s'il se passe à l'extérieur de la résidence familiale;

3- L'inégalité dans le travail marchand est le reflet de l'inégalité des rapports homme-femme à l'intérieur de la famille;

4- Le développement du système capitaliste a séparé les lieux de production de façon telle que les hommes ont, dès le début, intégré majoritairement le secteur extérieur tandis que la femme demeurait liée à la famille. Il est donc nullement surprenant que les femmes aient eu à faire face à ce modèle masculin du travail.

La situation économique ne laisse présager que peu de solutions à nos problèmes et ces discours des "experts" n'ont pas englobé notre vision de la production sociale. Donc, il faut voir les solutions pour les femmes en partant:

- des constatations que nous avons dégagées de la réalité actuelle;
- de l'évolution continue de la participation des femmes au marché du travail;
- du fait que le développement économique ne devrait pas être une fatalité.

C'est un ensemble de modifications qui feront avancer notre cause. Ce texte a été construit dans le but de présenter ce que peut être un concept de production axé sur le bien-être et non seulement sur le monétaire, et dans le but également de développer un schéma d'ensemble dans lequel différentes solutions pourraient être confrontées. Le Forum sur la question économique nous permettra de mettre de l'avant des revendications. Ce texte n'avait pas la prétention de vous offrir des recettes, mais seulement une liste d'ingrédients qui, nous l'espérons, s'avère assez complète.

Les moyens à mettre en oeuvre cependant dépassent largement les rapports économiques. Ils touchent aussi les rapports de force. Mais comment développer ces rapports? C'est aux femmes et à elles seules d'en décider!

BIBLIOGRAPHIE

AFEAS. Association féminine d'information et d'action sociale, La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif, 1975-76 , Montréal, 1977, 221 p. et recommandation revisée 1979.

ARCHAMBAULT, Hélène. "Le goulag des midinettes" dans L'Actualité, décembre 1981, p. 115-120.

ARIZPE, Lourdes. "Women in the informal labor sector: The case of Mexico city" dans Women and National development, The complexilies of change, Edited by the Wellesey Editorial Committee, The University of Chicago Press, 1977.

ARMSTRONG, Pat. "Unemployed and underemployed: not to mention Underpaid and Overwork" dans Les cahiers de la femme, Summer 1982, p. 41-43.

Association des aides familiales de la Mauricie Inc. Les aides familiales dénoncent..., avril 1977.

BELISLE, Diane. Le temps de travail domestique sous le prisme et l'emprise du temps marchand, Recherche sur la production domestique, document no 4, coordonnatrice Louise Vandelac, Service de la recherche, C.S.F., août 1982.

BELISLE, Diane, PINARD, Yolande et VANDELAC, Louise. Les dessous domestiques de l'histoire, Recherche sur la production domestique, document no 2, coordonnatrice Louise Vandelac, Service de la recherche, C.S.F., août 1982, révisé en août 1983.

BENMOUYAL-ACOCA, Viviane. Le retour des femmes sur le marché du travail, Collection Etudes et recherches, Direction générale de la recherche, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, gouvernement du Québec, février 1978.

BENYAHIA, Hadj. "Nouvelle croissance et nouveaux emplois" dans Critères, automne 1982, no 34, Montréal, p. 47-58.

BOUCHARD, Suzanne. Garder chez soi les enfants des autres, Collection Etudes et Recherches, vol. 2, Gouvernement du Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1982.

BOULDING, Kenneth E. "Réciprocité et échange: l'individu et la famille dans la société"dans Les femmes dans la société marchande sous la direction d'Andrée Michel, Collection Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., Paris, 1978.

BOUILLAGUET-BERNARD, Patricia, GAUVIN-AYEL, Annie et OUTIN, Jean-Luc. Femmes au travail. Prospérité et crise, Paris, Economica, 1981.

BROWN, Elba K. "The neo classical and post-keynesian research programs: The methodological issues" dans Review of social Economy, October 1981, no 2, p. 111-132.

Bureau international du travail. Egalité des chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes: travailleurs ayant des responsabilités familiales, Genève, 1979, 77 p.

CARRIER, Micheline. "La pornographie, base idéologique de l'oppression des femmes. Une institution respectée, une morale acceptée" dans Contre la violence, juin 1981, vol. VI, no 5-6.

CARSON, Suzan. "How women earn 1 000 $" dans The Gazette, 1983, February 26, p. C-1.

CARTER, Norma. Le bénévolat, potentiel inexploité, Le Conseil canadien de développement social, 1975.

CHERNOMAS, Bob. "Keynesian, Monetarist and Post-keynesian policy: A Marxist analyses, Studies" dans Political economy, A socialist review, Winter 1983, p. 123-139.

COHEN, Marjorie. "Economic barriers to liberation" dans Les cahiers de la femme, été 1982, vol. 3, no 4, p. 5-8.

Collectif Cléo. L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Editions Quinze, Montréal, 1982.

Comité de condition féminine C.S.N. On n'a pas les moyens de reculer, Les conséquences de la crise sur les femmes, 1982,

Les conférences socio-économiques du Québec. L'état de la situation socio-économique, La conférence au sommet, Québec, 1982, 128 p.

Conseil Canadien de développement social. Comment exploiter le potentiel inexploité; vers une politique nationale du bénévolat, 1977, 63 p.

COTE, Rosette. Les effets de la crise sur les femmes, Comité des femmes, CEQ, 1982.

DAVENPORT, Paul, FORTIN, Pierre et NAPPE, Carmelle. "Perspectives et prospectives" dans Critère, automne 1982, no 34, p. 9-33.

DAVID-MCNEIL, Jeannine et MORIN-FORTIER, Annette. L'autonomie économique des femmes, document préparé pour le Congrès de la Fédération des femmes du Québec, 13-14 et 15 mars 1983.

DE GRAZIA, Raffaële. "Le travail au noir: un problème d'actualité" dans Revue internationale du travail, vol. 119, no 5, septembre-octobre 1980, p. 595-610.

DELCOURT, Jacques. "Crise ou mutation des politiques sociales" dans Travail et Société, vol. 7, no 1, janvier-mars 1982, p. 69-99.

DELINE, Graham. "Pourquoi le contrôle des salaires ne fonctionnera pas" dans L'événement, vol. 5, no 6, décembre 1982, p. 7-11.

DELPHY, Christine. "Travail ménager ou travail domestique?" dans Les femmes dans la société marchande sous la direction d'Andrée Michel, Collection Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., Paris, 1978.

DESCARRIES-BELANGER, Francine. L'école rose...et les cols roses, Editions coopératives, Albert St-Martin, Centrale de l'enseignement du Québec, Montréal, 128 p.

DION, Robert. "Quelques remèdes pour une économie malade" dans Travail-Québec, septembre-octobre 1979, p. 30-35.

Direction des politiques de sécurité du revenu. Le guide descriptif des programmes de sécurité de revenu, avril 1981, Gouvernement du Québec.

DOSTALER, Gilles. "La crise et sa gestion au Québec"dans La crise économique et sa gestion, Actes du Colloque de l'Association d'économie politique, UQAM, 25-26 sentembre 1981, textes réunis et présentés par Gilles Dostaler, Boréal Express, 1982.

ELIE, Bernard. "La gestion de la crise et les fondements monétaristes"dans La crise économique et sa gestion, Actes du Colloque d'économie politique, UQAM, 25-26 septembre 1981, textes réunis et présentés par Gilles Dostaler, Boreal Express, 1982.

ELLIOT, Carolyn M. "Theories of development: An assessment" dans Women and National Development: The complexities of change, Edited by the Wellesly, Editorial Commettee, The University of Chicago Press, 1977.

Femmes, travail et entreprises. Document témoin du colloque du 28 octobre 1982, Ecole des Hautes études commerciales (H.E.C.), Montréal.

FINN, Ed. "L'épidémie du cancer du contrôle des salaires" dans L'événement, vol. 5, no 6, décembre 1982, p. 4-6.

FTQ. Les positions de la FTQ, à la Conférence au Sommet de Québec, 5, 6, 7 avril 1982.

GASCON, Denis et ROY, Paul-Martel. La productivité dans le secteur public: les écrits récents (1975-1982) sur le sujet, particulièrement ceux qui portent sur le Québec, LABPEV, UQAM, 18 novembre 1982, 12 p.

GAUTHIER, Anne. Le travail domestique et les politiques sociales ou une liaison entre les femmes et l'Etat, Recherche sur la production domestique, document no 7, coordonnatrice Louise Vandelac, Service de la recherche, C.S.F., mai 1982, révisé en août 1983.

GAUTHIER, Anne. Les femmes et l'impôt sur le revenu, service de la Recherche, C.S.F., mai 1982.

HENRIPIN, Jacques et LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne. La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 164 p.

INGERMAN, Sid. "La crise et les politiques économiques du Canada"dans La crise économique et sa gestion, Actes du Colloque de l'Association d'économie politique, UQAM, 25-26 septembre 1981, textes réunis et présentés par Gilles Dostaler, Boréal Express, 1982.

Institut national de productivité. La productivité de l'économie du Québec, Evolution récente 1982, 7 décembre 1982, 47 p.

JEAN, Diane et GUILLOTEAU, Jean-François. "Le travail à domicile dans le vêtement pour dames"dans Etude et recherches, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, Gouvernement du Québec, 1982, p. 1-13.

JOYAL, André et VERMOT-DESROCHES, Bernard. Rapport de recherche, Comportements de consommation et émergence de sociétés organisques (Phase exploratoire), UOTR, avril 1982, 73 p.

KLATZMAN, Rosine. Le travail au noir, Collection Que sais-je?, P.U.F., 1980.

LAPERRIERE, René., Membre du barreau et professeur au département de sciences juridiques de l'UQAM. "L'exploitation du travail à domicile", dans Le Devoir, vendredi 5 novembre 1982, p. 7.

LATOUR, Georges. Le programme national de formation et l'égalité d'accès aux professions non traditionnelles, Direction de la formation professionnelle dans Femmes, travail et entreprises, document témoin au colloque du 28 octobre 1982, H.E.C., Montréal.

LAZURE, Denis. Allocution prononcée par le Ministère d'Etat au Developpement social lors de la conférence au Sommet de Québec tenue le 5, 6, 7 avril 1982.

LEPAGE, Francine. Recommandations et commentaires concernant la loi sur les normes de travail et les employées de maison, service de la Recherche, C.S.F., 25 novembre 1980.

LEPAGE, Francine et GAUTHIER, Anne. Syndicalisation: Droit à acquérir, outil à conquérir, Etude sur les travailleuses non-syndiquées au Québec, C.S.F., Gouvernement du Québec, 2e trimestre, 1981, 275 p.

MARINEAU, Daniel. Le bénévolat et la crise, allocution prononcée au Colloque 1983 du Centre d'action bénévole du Québec Inc., avril 1983.

MARSHALL, Alfred. Principles of economics, Huitième édition. London, 1961.

MASSON, Claude. Editeur adjoint et rédacteur en chef, Le Soleil, Le bénévolat: force majeure des dix prochaines années, allocution présentée au Colloque 1983 au Centre d'action bénévole du Québec Inc., 26 avril 1983.

MICHEL, Andrée. "Introduction: production domestique non marchande et interaction dans le couple" dans Les femmes dans la société marchande, sous la direction d'Andrée Michel, Collection Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., Paris, 1978.

MICHEL, Andrée. "Problématique nouvelle de la production domestique non marchande" dans Les femmes dans la société marchande, sous la direction d'Andrée Michel, Collection Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., Paris, 1978.

Ministère de l'Education. SEVAL 1981-1982, Direction générale de l'éducation des adultes, Québec, 1983.

ORNSTEIN, Michael D. Université York, Toronto, pour le bureau de la main-d'oeuvre féminine, L'égalité en milieu de travail, Considérations sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Canada: résultats d'une enquête officielle en 1981, Travail Canada, 1983.

PALMER, Lynn. "Problématique" dans Femmes, travail et entreprises, Document témoin du colloque du 28 octobre 1982, H.E.C., Montréal.

PAPANEK, Hanna. "Development Planning for Women" dans Women and National Development, The complexities of change, Edited by the Wellesley Editorial Commettee, The University of Chicago Press, 1977.

PAYETTE, Micheline et VAILLANCOURT, François. Le portrait des bénévoles québécois, Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal, mai 1983.

POULAIN, Jean. "Travail domicile et clandestin" dans La Presse, 11 mars 1983, p. A-9.

PERREAULT, Gaston J., vice-président, Office des personnes handicapées du Québec. Le bénévolat et la crise, Allocution prononcée au Colloque 1983 au Centre d'action bénévole de Québec Inc. 26 avril 1983.

ROBITAILLE, Norbert et BOURBEAU, Robert R. "Tensions démographiques et crise économique" dans Critère, automne 1982, no 34, p. 147-157.

ROSS, David D. "Pour une économie non-sexiste et humaine" dans Transition, automne-hiver 1980-81, p. 11-14.

ROSENFELD, Rachel A. "Disparités socio-économiques entre les hommes et les femmes: aperçu des résultats et explications" dans Collection, Tirés à part 1980, no. 25, Département des relations industrielles, Université Laval, 1981.

ROWAN, Renée. "Les dispositions sur la prestation compensatoire en vigueur le 1er décembre" dans Le Devoir, 16 octobre 1982, p. 16.

SIMARD, Gilles. "La prostitution à Québec", Série de trois articles dans Le Soleil, 26-28 février et 1er mars 1983.

SMITH, Adrian. "The informal economy" dans L. Loyds Bank review, July 1981, no 141, p. 45-61.

SORMANY, Pierre. "Le travail au noir" dans Critères, automne 1982, no 34, Montréal.

STAFFORD, Jean. "Crise et prévisibilité sociale" dans Critères, automne 1982, no 34, p. 99-111.

STANTON, Françoise. Le bénévolat et la crise, Allocution prononcée au Colloque 1983 du Centre d'action bénévole du Québec Inc., avril 1983.

Statistique Canada. Aperçu du travail bénévole au Canada, février 1980, Cat. 71-530, Hors-série.

TEXTIER, Catherine et VEZINA, Marie-Odile. "Profession: prostituée: Rapport sur la prostitution au Québec"dans Libre expression, 1978.

TEXTIER, Catherine et VEZINA, Marie-Odile. "Sors-tu à soir?" dans Châtelaine, février 1978.

VANDELAC, Louise, avec la collaboration de Diane Bélisle. Le partage des tâches: mythes et réalités, Recherche sur la production domestique, document no 6, coordonnatrice Louise Vandelac, Service de la recherche, C.S.F., août 1982, révisé en août 1983, 112 p.

VANDELAC, Louise, avec la collaboration de Lyne Chamberland. La valeur monétaire du travail domestique ou "l'économie des femmes" à la sauce marchande..., Recherche sur la production domestique, document no 5, Service de la recherche, C.S.F., août 1982, révisé en août 1983, p.

Vie ouvrière. Quand les industries émigrent dans les foyers, vol. XXXI, janvier-février 1981, no 151, Montréal.

Vie ouvrière. Hommes de peine et Femmes de ménage, vol. XXVIII, no 121, janvier 1978, Montréal,

Vie ouvrière. Le marché noir du travail, vol. XXV, no 94, avril 1974.

U.E. News. "La supercherie de la productivité" dans L'événement, vol. 5, no 6, décembre 1982, p. 17-19.

WELDON, J.C. "Une critique de la privatisation"dans La crise économique et sa gestion, Actes du Colloque de l'Association d'économie politique, UQAM, 25-26 septembre 1981, Textes réunis et présentée par Gilles Dostaler, Boreal Express, 1982.

POOR

QUALITY

ORIGINAL